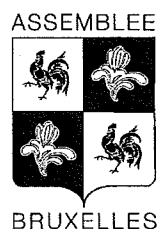


Assemblée de la Commission communautaire française



10 juin 1999

SESSION ORDINAIRE 1998-1999

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET RÉPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

(Article 85 du règlement)

Le président du Collège, chargé du budget, des relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des relations internationales, monsieur Hervé Hasquin

<i>Statistiques (n° 204 de M. du Patoul)</i>	4
<i>Gestion du CIVA (n° 205 de M. Lemaire)</i>	4
<i>Présence de la Commission communautaire française sur Internet (n° 221 de Mme Persoons)</i>	4
<i>Evolution des crédits reportés depuis 1994 (n° 224 de M. Drouart)</i>	5

Le membre du Collège, chargé de l'aide aux personnes, monsieur Charles Picqué

<i>Subventions à l'ORBEM (n° 210 de M. Grimberghs)</i>	6
--	---

Le membre du Collège, chargé de la culture, du tourisme et du sport, monsieur Didier Gosuin

<i>Création d'une formule de bus touristique (n° 202 de M. Cornelissen)</i>	7
<i>Maribel social (n° 212 de Mme Huytebroeck)</i>	7
<i>Productions audiovisuelles (n° 215 de Mme Huytebroeck)</i>	8

Le membre du Collège, chargé de la formation professionnelle et permanente des classes moyennes, monsieur Eric André

<i>Contrats d'apprentissage dans l'horeca (n° 211 de M. de Patoul)</i>	9
--	---

II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

(Article 85 du règlement)

Le président du Collège, chargé du budget, des relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des relations internationales, monsieur Hervé Hasquin

Missions ministérielles à l'étranger (n° 200 de Mme Carthé)..... 10

Le membre du Collège, chargé de l'aide aux personnes, monsieur Charles Picqué

Opérateurs travaillant pour la Commission communautaire française (n° 223 de M. Drouart)..... 12

Le membre du Collège, chargé de la culture, du tourisme et du sport, monsieur Didier Gosuin

Financement d'une association (n° 198 de M. Drouart)..... 51

Le membre du Collège, chargé de la santé, de la reconversion et du recyclage professionnels, de l'enseignement, de la promotion sociale, du transport scolaire et de la fonction publique, monsieur Eric Tomas

Liquidation des subventions. – Application du décret du 19 juillet 1993 (n° 79 de M. Grimberghs)..... 52

Avis de marché pour la construction d'équipements scolaires du campus CERIA (n° 174 de M. Drouart)..... 52

Ventilation des dépenses par type d'enseignement (n° 181 de M. Grimberghs)..... 54

Avantages sociaux (n° 182 de M. Grimberghs)..... 55

Promotion de l'enseignement francophone de Bruxelles (n° 184 de Mme Persoons)..... 56

Membres et agents constituant son cabinet (n° 194 de Mme Nagy)..... 57

Apprentissage du français par les personnes d'ascendance étrangère (n° 207 de M. Roelants du Vivier)..... 58

Maribel social (n° 212 de Mme Huytebroeck)..... 59

Productions audiovisuelles (n° 217 de Mme Huytebroeck)..... 61

Antennes GSM sur bâtiments scolaires (n° 220 de M. Drouart)..... 62

Information des institutions scolaires dépendant de la Commission communautaire française suite à la recrudescence des cas de méningite en complément des circulaires récentes de la Communauté française (n° 222 de M. Galand)..... 62

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DU BUDGET, DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA RÉGION WALLONNE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR HERVÉ HASQUIN

Question n° 204 de M. de Patoul 7 septembre 1998.

Statistiques.

Toute gestion publique efficace nécessite d'avoir des informations fiables.

Dans les informations, les données statistiques constituent une source précieuse.

Le ministre peut-il donner la liste des sujets des statistiques établies par la Commission communautaire française ainsi que celles commandées à l'extérieur?

S'il y a les statistiques réalisées en-dehors de l'administration, le ministre peut-il nous communiquer les postes budgétaires et les montants des dépenses?

Question n° 205 de M. Lemaire du 23 septembre 1998.

Gestion du CIVA.

Il semble que la constitution de l'association chargée de la mise en oeuvre du projet CIVA ne se soit pas faite sans mal. Le président du Collège peut-il préciser quels sont les rapports qui existent entre la Commission communautaire française et l'a.s.b.l. CIVA?

Combien de membres représentant la Commission communautaire française font partie de cette a.s.b.l. et comment sont répartis les mandats au sein du Conseil d'administration de cette association?

Comment sont désignées les personnes représentant la Commission communautaire française?

Quels sont les autres membres fondateurs de cette a.s.b.l.?

Les statuts de cette association ont-ils déjà été déposés au *Moniteur belge*?

Le président du Collège peut-il préciser comment seront organisées les relations entre cette a.s.b.l. et la Commission communautaire française, propriétaire des locaux du CIVA?

Question n° 221 de Mme Persoons du 18 mars 1999.

Présence de la Commission communautaire française sur Internet.

En juillet 1997, le Collège de la Commission communautaire française a décidé d'assurer une présence de la Commission communautaire française sur la grande toile Internet. La confection du site a été confiée à la Maison de la Francité qui a réalisé ce travail en concertation avec des représentants de l'administration et des différents cabinets ministériels.

A la mi-décembre 1998, le point final a été mis à la confection du site qui a été présenté aux commanditaires et acteurs concernés.

Pouvez-vous m'indiquer, monsieur le Président, quand nous aurons la joie de pouvoir aller butiner sur le site « Commission communautaire française »?

Quel est le suivi donné par l'administration pour rendre ce site accessible à tous?

Comment sera assurée la mise à jour de ce site?

Qui sera chargé de répondre aux messages et questions qui ne manqueront pas de parvenir sur ce site?

Question n° 224 de M. Drouart du 21 avril 1999.

Evolution des crédits reportés depuis 1994.

A plusieurs reprises, les membres de la commission de l'Administration, du Budget et des Relations extérieures se sont inquiétés des crédits reportés depuis 1994.

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir pour les cinq dernières années, tant pour le budget décrets que pour le budget réglementaire, le montant total des crédits reportés d'année en année, leur utilisation et l'écart entre ceux-ci?

Une explication existe-elle enfin sur ces crédits reportés et non utilisés?

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'AIDE AUX PERSONNES,
MONSIEUR CHARLES PICQUÉ

Question n° 210 de M. Grimberghs du 8 décembre 1998.

Subventions à l'ORBEM.

Le budget de la Commission communautaire française prévoit une subvention à l'ORBEM qui serait calculée annuellement en fonction de la prise en charge de personnel ACS dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française.

Très étonnement, cette subvention loin d'augmenter, diminue à partir du deuxième ajustement du budget 1998.

J'aimerais que le ministre indique dans sa réponse quels sont les postes ACS ou les associations dont le personnel est pris en considération pour la fixation du montant du subside.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 202 de M. Cornelissen du 3 septembre 1998.

Création d'une formule de bus touristique.

De nombreuses voix plaident en faveur du renforcement de la fonction tourisme dans la région bruxelloise.

Bruxelles dispose d'atouts indiscutables, de lieux qui valent réellement le déplacement, mais qui hélas ne sont pas toujours connus ou suffisamment valorisés auprès des visiteurs étrangers.

A cet égard, j'ai pu constater que de nombreuses villes ont recours à une formule de circuit réalisé à l'aide d'un service de bus appartenant le plus souvent au transport public. Le principe en est simple: le visiteur acquiert à un prix forfaitaire, relativement modique, un ticket valable pour la journée, qui lui permet d'emprunter à volonté les bus du circuit qui circulent à cadence régulière et de descendre à chacun des arrêts liés aux sites touristiques qui l'intéressent.

Monsieur le ministre a-t-il déjà étudié cette possibilité qui permettrait de valoriser des lieux dignes d'intérêt pénalisés par leur éloignement mutuel?

Question n° 212 de Mme Huytebroeck du 13 janvier 1999.

Maribel social.

Le Maribel social, régi par l'arrêté royal du 5 février 1997, prévoit des réductions de cotisations patronales de sécurité sociale qui sont destinées à financer des emplois dans les secteurs social, de santé et socioculturel pour des a.s.b.l. publiques ou privées, pour des sociétés à finalité sociale, pour des maisons de repos agréées même si constituées en société commerciale.

Depuis juillet 1997, la mise en oeuvre du Maribel a déjà connu 2 étapes: Maribel I (1/7/97 au 30/6/98) et Maribel II (depuis 1/7/98). Lors de la 1^{ère} étape, chaque travailleur occupé au moins à mi-temps donnait droit à une réduction de 13.000 F/an, somme destinée à subsidier un nouvel emploi. Maribel II voit cette réduction doubler. Maribel III la verra tripler. A partir des déclarations à l'ONSS,

ces sommes sont ristournées aux employeurs via un fonds. Il en existe, à l'heure actuelle, 17. La plupart d'entre eux (16) ont leur siège administratif à l'a.s.b.l. Afosoc-Vesofa. De plus, il existe une a.s.b.l. dénommée Fonds Maribel social pour les entreprises d'insertion qui ont un statut d'a.s.b.l.

L'objectif des nouveaux emplois créés est de diminuer la pénibilité du travail et/ou d'offrir un meilleur service aux bénéficiaires. Les embauches ne sont pas liées au statut des personnes (à l'exception des hôpitaux où 20% du personnel engagé doit être à risque). Par contre les postes de travail à prendre en compte ne peuvent être ni Prime ni TCT (emplois qui ne cotisent pas directement à l'ONSS). Pouvez-vous me donner la proportion d'associations et d'institutions dépendant de la Commission communautaire française et fonctionnant encore avec des emplois TCT (voire éventuellement d'autres statuts)?

A part les quelques (très) grosses institutions (secteur hospitalier) qui emploient beaucoup de travailleurs, la majorité des associations ne fonctionnent qu'avec peu de personnel. Or, pour pouvoir embaucher un travailleur mi-temps, dans le cadre du Maribel I, le service devait déjà employer une quarantaine de travailleurs au moins à mi-temps. De plus, les différents secteurs ne sont pas logés à la même enseigne, les uns fonctionnant davantage avec des TCT (comme, je pense, les maisons maternelles et les centres d'accueil pour adultes, plus récemment hérités de la Communauté française) et ne pouvant donc pas bénéficier de la même façon du processus du Maribel.

Heureusement, l'arrêté royal prévoit que les commissions paritaires signent des conventions collectives de travail permettant de capitaliser ces réductions afin de les reverser à certains employeurs, en fonction de projets définis collégialement et afin de ne pas pénaliser les petites structures: c'est ce qu'ont fait certains secteurs comme ceux des maisons d'éducation et d'hébergement, durant le Maribel II.

Les CCT doivent decevoir l'accord des ministres de tutelle compétents et je souhaiterais donc savoir quels sont les accords auxquels les Ministres ont déjà souscrit pour les 2 premières phases du Maribel.

Les demandes d'engagement étant clôturées pour le Maribel II, je voudrais connaître quels ont été les

emplois créés et par Maribel I et par Maribel II pour les différents organismes dépendant de la Commission communautaire française (nombre d'emplois et affectation).

Différents secteurs sont touchés par le Maribel social. Le Gouvernement fédéral a étendu la mesure Maribel social au secteur socioculturel et sportif considérant les activités comme relevant du non-marchand au même titre que la santé ou les politiques sociales.

Problème de taille, au début l'ONSS n'avait pas de liste fiable des employeurs et personne n'était d'accord sur le volume de l'emploi, les estimations allant du simple au quadruple pour certains secteurs! Les choses allant, les informations se sont améliorées mais il semblerait qu'il persiste, dans certains secteurs, des difficultés pour bien identifier tous les employeurs. Comment envisagez-vous de résoudre ce problème? N'est-il pas possible de prévoir un cadastre de l'emploi, sur base des déclarations, pour tous les organismes qui dépendent de la Commission communautaire française?

Le Gouvernement fédéral a aussi interpellé les gouvernements communautaires et régionaux pour les inciter à compléter ses efforts, notamment en matière de formation. Ces secteurs ne peuvent se suffire d'emploi peu qualifiés : il faut donc dynamiser les formations, compétence de notre Commission communautaire française. Il faut aussi permettre l'engagement de personnel universitaire et tenir compte de l'ancienneté du personnel. Quels sont les actes posés pour répondre à ces nécessités

étant donné que le montant par personne engagée est limité?

Depuis de nombreuses années, les subsides à l'emploi structurels sont stagnants, au profit de soutiens à des projets, par définition à durée limitée. Les nouveaux emplois offerts par la solution du Maribel social entraîneront forcément de nouveaux frais de fonctionnement (locaux, équipement, déplacements,...) : sans un effort de la Commission communautaire française, les associations éprouveront bien des difficultés à joindre les 2 bouts sans augmenter le coût de leurs services à leur clientèle.

Des moyens sont-ils prévus pour satisfaire à cette exigence?

Question n° 215 de Mme Huytebroeck du 20 janvier 1999.

Productions audiovisuelles.

J'aimerais pouvoir connaître quelles ont été les productions audiovisuelles commandées par votre ministère et les coûts qu'elles ont engendrés.

A quelles structures (privées, Télé-Bruxelles) avez-vous fait appel?

Pourriez-vous également répondre aux mêmes questions en ce qui concerne les productions prévues pour 1999?

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES,
MONSIEUR ERIC ANDRÉ

Question n° 211 de M. de Patoul du 10 décembre 1998.

Contrats d'apprentissage dans l'horeca.

Le système de l'enseignement par alternance est aujourd'hui encouragé par tous.

Ce système impose que des contrats d'apprentissage puissent être passés avec des employeurs.

Il s'avère que, dans le cadre du secteur horeca, les contrats d'apprentissage avec les restaurants se limitent à ceux qui pratiquent la cuisine française et italienne. Or, il existe de nombreux restaurants en région bruxelloise pratiquant des cuisines étrangères, qui ont par ailleurs un grand succès. Faut-il citer les restaurants chinois, vietnamiens, marocains, tunisiens, yougoslaves, turcs, pakistanais...

Le ministre peut-il justifier le fait que ces types de restaurants ne peuvent accueillir d'apprentis?

Il apparaît effectivement comme un non sens que tout ce secteur d'activité économique importante soit écarté de la formule du contrat d'apprentissage qui, dans ce secteur, constitue un bassin d'emploi important. Il n'y a donc aucune raison pour que les jeunes francophones de Bruxelles ne puissent acquérir une expérience professionnelle dans ce domaine.

II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DU BUDGET, DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA RÉGION WALLONNE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR HERVÉ HASQUIN

Question n° 200 de Mme Carthé du 25 juin 1998.

Missions ministérielles à l'étranger.

Dans le cadre de la division 30, activité 0 des relations internationales, les membres du Collège disposeraient de ressources leur permettant de lancer des initiatives en matière de relations internationales.

Monsieur le ministre pourrait-il préciser le montant de ces ressources ainsi que les initiatives qu'il a prévues dans ce cadre pour l'année 1998?

Je le remercie de bien vouloir préciser également les critères retenus pour couvrir les missions à l'étranger ainsi que le montant de la prise en charge par catégories (ministres, membres de cabinet, membres de l'administration, experts, journalistes).

Réponse: Le Collège de la Commission communautaire française dispose actuellement, pour mener sa politique en matière de relations internationales dans le cadre de ses compétences transférées, d'un crédit de 12.500.000 francs géré par le CGRI au nom et pour le compte de la Commission communautaire française.

Il s'agit de l'application du décret II du 19 juillet 1993 du Conseil de la Communauté française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et du décret III du 22 juillet 1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.

Les initiatives que le Collège prend en matière de politique internationale ont pour cadre sa déclaration de politique internationale adoptée au Collège le 4 juin 1998 et présentée à l'Assemblée

de la Commission communautaire française lors de la séance plénière du 5 juin 1998.

C'est sur cette base que plusieurs coopérations ont été décidées par le Collège de la Commission communautaire française.

Le 28 mai 1998, j'ai signé, avec mon homologue canadien, l'entente internationale entre la Province du Nouveau-Brunswick et la Commission communautaire française. Cet accord de coopération, entre entités fédérées, est d'ores et déjà mis en oeuvre grâce à un arrangement particulier entre nos deux entités en matière de formation professionnelle et permanente des classes moyennes.

Le Collège de la Commission communautaire française a respectivement décidé le 18 juin 1998 et le 9 juillet 1998 de participer à la commission mixte permanente visant à renégocier l'accord de coopération qui lie l'Espace Wallonie Bruxelles avec le Québec d'une part, avec le Bénin d'autre part. L'Accord de coopération centre la Commission communautaire de Belgique et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 avril 1998 relatif aux modalités d'exercice des Relations internationales de la Commission communautaire française que l'Assemblée de la Commission communautaire française a adopté en sa séance du 5 juin 1998, permet d'associer la Commission communautaire française aux commissions mixtes permanentes que met sur pied le CGRI afin de négocier ou de renégocier des Accords internationaux bilatéraux.

En outre, le Collège de la Commission communautaire française subventionne de nombreux projets internationaux élaborés par des associations. Les critères auxquels se réfère le Collège de la Commission communautaire française, pour accepter ou refuser ces demandes de subventions ont été énumérés dans la déclaration de politique internationale du Collège à savoir:

1. La promotion à l'étranger de l'image francophone de Bruxelles.

2. La reconnaissance de la capacité institutionnelle de la Commission communautaire française au sein de l'Etat belge et sur la scène internationale.
3. Le soutien et la défense des intérêts, des acteurs et des institutions francophones de Bruxelles, concernés par les compétences transférées.
4. Le soutien à des actions pouvant contribuer au développement de pays du sud.

Tel que cela est prévu dans le décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1998, les frais de missions des membres du Collège et des membres de Cabinet sont imputés à l'allocation de base 30.00.12.00 affectée d'un crédit de 2.000.000 francs. Les frais de missions des agents de la Commission communautaire française et des experts du Collège de la Commission communautaire française sont, de la même manière, imputés à l'allocation de base 30.00.12.01 dotée d'un crédit de 800.000 francs. Les agents de l'Administration du Collège de la Commission communautaire française sont en outre soumis à une circulaire adoptée par le Collège, le 2 mai 1996, organisant la procédure relative aux missions à l'étranger.

Enfin, en ce qui concerne la prise en charge de journalistes, le Collège de la Commission communautaire française respecte la jurisprudence établie par la Cour des Comptes en ce qui concerne les voyages ministériels. Leur frais sont supportés en totalité sur l'allocation destinée aux frais de fonctionnement du cabinet de membres du Collège. Lorsque la presse accompagne le Président du Collège ou le membre du Collège chargé des relations internationales, la Cour des Comptes accepte qu'un tiers des frais qui en résulte soient supportés sur le budget des relations internationales.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'AIDE AUX PERSONNES,
MONSIEUR CHARLES PICQUÉ

Question n° 223 de M. Drouart du 6 avril 1999.

Opérateurs travaillant pour la Commission communautaire française.

Il me revient que le ministre a récemment commandé une étude afin d'établir la liste de l'ensemble des opérateurs subsidiés par la Commission communautaire française. Monsieur le ministre pourrait-il me fournir cette liste par secteur d'activité?

Réponse: Je prie l'honorable membre de prendre connaissance de la liste, jointe en annexe, et qui reprend tous les opérateurs travaillant pour la Commission communautaire française.

1.1: Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.1.1	Action sociale de Watermael-Boitsfort		Avenue Léopold Wiener	215	1170	Bxls						
1.1.2	Aide Familiale - Région bruxelloise		rue Malibran	39	1050	Bxls	And, Uccle, Forest, St-Gilles		Avenue Van Volxem	262	1190	Bxls
1.1.5	Aide Familiale - Région bruxelloise		rue Malibran	39	1050	Bxls	W-St-L, W-St-P, Sch, St-J, Evere		Avenue de Mai	138	1200	Bxls
1.1.9	Aide Familiale - Région bruxelloise		rue Malibran	39	1050	Bxls	BSA, Jette, Gansh, Koek, Molenbeek, Laeken		Avenue de la Liberté	37	1081	Bxls
1.1.3	Centre de Services et d'Aide à Domicile	CSAD	Rue de Bordeaux	62A	1060	Bxls						
1.1.4	Centre Familial de Bruxelles		Rue de la Prévoyance	58	1000	Bxls						
1.1.6	Maison de la Famille de Saint-Josse		Rue de l'Alliance	20	1210	Bxls						
1.1.7	Service d'Aide aux familles de Koekelberg		place Henri Vanhuffel	6	1081	Bxls	?		Rue François Delcoigne	23	1081	Bxls
1.1.8	Service d'Aide aux familles de Schaerbeek		Avenue Rogier	43	1030	Bxls						

1.2: Centres de formation des aides familiaux

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.2.1	Action sociale de Watermael-Boitsfort		Avenue Léopold Wiener	215	1170	Bxls						
1.2.3	Cefor Marguerite Leblanc	CEFOR	Rue des Palais	32	1030	Bxls						
1.2.2	Centre de Formation de Services et d'Aide à Domicile	CFSAD	rue de Bordeaux	62A	1060	Bxls	CFS		Rue de la Victoire	26	1060	Bxls

1.3: Centres de planning familiaux

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.3.3	Aimer à l'ULB-Information et Orientation du Couple		Avenue Jeanne	38	1050	Bxls						
1.3.20	Amer Jeunes		Rue du Vieux Marché aux Grains	4&	1000	Bxls						
1.3.17	Bureaux de Quartiers-Centre de Consultations conjugales et familiales		Rue du Noyer	344	1030	Bxls						
1.3.8	Centre communal de Planning familial et d'Education sexuelle et affective		Avenue du Parc	89	1060	Bxls						
1.3.4	Centre d'accueil et de formation à la relation d'aide		Avenue Walckiers	100	1160	Bxls						
1.3.10	Centre de Consultations conjugales et de Planning familial		Rue Général Leman	110	1040	Bxls						
1.3.22	Centre de consultations conjugales et de planning familial du Karreveld		Rue Jules Delhaize	20	1080	Bxls						
1.3.19	Centre de Consulttions familiales et conjugales de Télé-Service		Rue du Boulet	17	1000	Bxls						
1.3.16	Centre de Consultations familiales et sexologiques		Boulevard Brand Whitlock	105	1200	Bxls						
1.3.6	Centre de Planning familial et de sexologie de Forest		Boulevard Guillaume Van Haelen	843	1190	Bxls						
1.3.7	Centre de Planning familial et de sexologie d'Ixelles		Rue du Bourgmestre	13	1050	Bxls						
1.3.5	Centre de Planning familial Marconi		Rue Marconi	85	1190	Bxls						
1.3.2	Centre d'information et de planning familial de Watermael-Boitsfort		Avenue Léopold Wiener	64	1170	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.3.25	Centre pluraliste familial de Jette		Rue Adolphe Vandenschrieck	731	090	BxIs						
1.3.13	Centre pluraliste familial de Woluwe-Saint-Pierre		Rue Jean Deraeck	42	1150	BxIs						
1.3.24	Centree pluraliste familial d'Evere		Rue Adolphe De Brandt	70	1140	BxIs						
1.3.1	Centre pluraliste familial d'Uccle		Rue de Stalle	24	1180	BxIs						
1.3.11	Centre Severine		Rue d'Aumale	21	1070	BxIs						
1.3.12	Collectif Contraception-Santé des femmes		Avenue des Celtes	34	1040	BxIs						
1.3.9	Free Clinic		Chaussée de Wavre	154A	1050	BxIs						
1.3.14	Infor-Femmes, Centre d'Information et de Consultation pour la Femme, le Couple et la Famille		Rue Brederode	29	1000	BxIs						
1.3.21	La famille heureuse de Saint-Josse		Place Quetelet	4	1210	BxIs						
1.3.18	Plan F		Rue des Guildes	22	1000	BxIs						
1.3.23	Planning Familial Josaphat		Rue Royale Sainte-Marie	70	1030	BxIs						
1.3.15	Planning Marolles		Rue de la Roue	21	1000	BxIs						

1.4: Centres d'action sociale globale

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.4.3	Centrale de services à domicile		Rue de Bordeaux	62A	1060	BxIs						
1.4.1	Centre de service social de Bruxelles Sud-Est		Avenue des Grenadiers	48	1050	BxIs						
1.4.7	Centre de service social des Mutualités chrétiennes		Boulevard Anspach	111-115	1000	BxIs						
1.4.5	Entr'aide des travailleuses		Rue des Tanneurs	167-169	1000	BxIs						
1.4.4	Ligue des familles		Rue du Trône	131	1050	BxIs						
1.4.2	Service Social Juif	SSJ	Avenue Ducpétiaux	68	1060	BxIs						
1.4.8	Télé-service		Rue du Boulet	24	1000	BxIs						
1.4.6	Wolu-Services		Boulevard Brand Whitlock	105	1200	BxIs						

1.5: Centres d'accueil de jour pour personnes âgées

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.5.2	Centre Aegidium		Parvis de St-Gilles	18	1060	BxIs						
1.5.1	Centre Malibran/Bruxelles Assistance IIIème Millénaire		Rue Malibran	53	1050	BxIs						

1.6: Maisons maternelles

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.6.1	Association des oeuvres sociales de l'Armée du salut		Place du nouveau marché aux grains	34	1000	BxIs	Maison de la mère et de l'enfant		Chaussée de Drogenbos	225	1180	BxIs
1.6.2	Chant d'Oiseau		Avenue du Chant d'Oiseau	42	1150	BxIs						
1.6.3	Chèvrefeuille		Rue Lesbroussart	104	1050	BxIs						
1.6.4	Les Trois Pommiers		Avenue des Casernes	41	1040	BxIs						
1.6.5	Oeuvres de l'Hospitalité		Rue de la Violette	24	1000	BxIs	Home Victor du Pré		Rue des Charpentiers	5	1000	BxIs

1.7: Maisons d'accueil pour adultes

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.7.8	Accueil Montfort		Rue de l'Eglise Saint-Pierre	18	1190	BxIs						
1.7.7	Association des oeuvres sociales de l'Armée du salut		Place du nouveau marché aux grains	34	1000	BxIs	Centre d'accueil Fabiola		Boulevard d'Ypres	24	1000	BxIs
1.7.3	Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales		Rue Blanche	29	1060	BxIs						
1.7.1	Les Petits Riens		Rue Américaine	101	1050	BxIs						
1.7.2	L'Ilot		Rue Hôtel des Monnaies	106	1060	BxIs	L'Ilot		Chaussée de Charleroi	160	1060	BxIs
1.7.6	L'Ilot		Rue Hôtel des Monnaies	106	1060	BxIs	L'Ilot		Rue Locquenghien	38	1000	BxIs
1.7.4	Oeuvres de l'Hospitalité		Rue de la Violette	24	1000	BxIs	Home Baudouin		Rue de la Violette	24	1000	BxIs
1.7.5	Source d'Espoir		Rue de la Senne	78	1000	BxIs						

1.8: Maisons de repos – Maisons de repos et de soins

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.8.49	Alverna		Avenue Michel-Ange	54	1000	Bxls						
1.8.28	Association pour la revalorisation de la personne âgée – Maison de repos	ARPA	Rue Lesbroussart	80	1050	Bxls						
1.8.59	Avita Senior		Boulevard Léopold II	184	1080	Bxls						
1.8.70	Bois d'Émeraude		Avenue Charles Woeste	154	1090	Bxls						
1.8.23	Centre Gériatrique d'Ixelles		Boulevard Général Jacques	98-100	1050	Bxls						
1.8.9	Centre Gériatrique d'Uccle		Rue Joseph Bens	82A	1180	Bxls						
1.8.34	Famille de l'Infirmière		Rue de la Source	18	1060	Bxls						
1.8.80	Greene Résidence		Avenue de l'Arbre Ballon	50	1090	Bxls						
1.8.75	Home Chartier		Rue F. Voral	37	1090	Bxls						
1.8.73	Home Ingendaal		Rue Steyls	44	1020	Bxls						
1.8.53	Home La Charmille		Rue Marie-Thérèse	100	1210	Bxls						
1.8.63	Home Métairie		Rue de la Métairie	3	1080	Bxls						
1.8.64	Home Sequoia		Avenue J. Dubrucq	63	1082	Bxls						
1.8.58	Kleinenberg		Kleinenberg	181	1200	Bxls						
1.8.52	La Romagne		Avenue H. Hoover	196	1200	Bxls						
1.8.67	L'Ambroise 3ème âge		Boulevard Lambermont	227	1030	Bxls						
1.8.29	Le Jardin Louise		Rue Defacqz	54-56	1050	Bxls						
1.8.2	Les Fleurs d'Aubépine		Chaussée de Waterloo	1525	1180	Bxls						
1.8.42	Les Jardins de Provence (Maison de repos – Maison de repos et de soins)		Boulevard S. Dupuis	94	1070	Bxls						
1.8.61	Les Jardins de Terdelt		Clos du Chemin Creux	6A	1030	Bxls						
1.8.72	L'Hamadryade		Rue Emile Delva	29	1020	Bxls						
1.8.4	L'Olivier (Maison de repos et Maison de repos et de soins)		Avenue Statuaires	46	1180	Bxls						
1.8.56	Maison de repos Accueil 3ème âge		Rue du Saphir	27-29	1030	Bxls						
1.8.69	Maison de repos Hutse		Avenue Ch. Woeste	274-278	1090	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.8.3	Maison de repos La Futaie		Drève du Duc	58 à 66	1170	Bxls						
1.8.65	Mercure et Hermes Service		Rue G. Kennis	66	1030	Bxls						
1.8.82	My Home Ascot		Avenue de la Sariette	21-23	1020	Bxls						
1.8.55	Neerveld		Avenue du Mistral	91	1200	Bxls						
1.8.10	Notre Dame de Toutes Grâces (Home)		Avenue de Floréal	53	1180	Bxls						
1.8.68	Nouvelle Résidence Classic		Avenue Van Overbeke	160	1083	Bxls						
1.8.24	Résidence 200		Boulevard Général Jacques	200	1050	Bxls						
1.8.27	Résidence 3 Apollo (Maison de repos et Maison de repos et de soins)		Rue des Palmiers	29	1150	Bxls						
1.8.16	Résidence Alba		Avenue du Soldat Britannique	24	1070	Bxls						
1.8.50	Résidence Arcade		Avenue Paul Hymans	44	1200	Bxls						
1.8.77	Résidence Atomium		Avenue Houba de Strooper	242	1020	Bxls						
1.8.66	Résidence Beaulieu		Avenue U. Britsers	16	1030	Bxls						
1.8.30	Résidence Beau-Site		Rue de la Victoire	152- 154	1060	Bxls						
1.8.6	Résidence Beeckman		Rue Beeckman	71	1180	Bxls						
1.8.39	Résidence Beethoven		Boulevard Saint-Michel	75	1040	Bxls						
1.8.62	Résidence Belgica		Boulevard Belgica	51	1080	Bxls						
1.8.21	Résidence Berlaimont		Avenue L. Berlaimont	5	1160	Bxls						
1.8.76	Résidence Bois de Dieleghem		Rue Remy Soetens	63	1090	Bxls						
1.8.1	Résidence Carsoel		Avenue Jean et Pierre Carsoel	55	1180	Bxls						
1.8.17	Résidence Derache		Avenue Gén. Médecin Derache	70	1050	Bxls						
1.8.43	Résidence du Cinquantenaire		Avenue de Tervueren	56	1040	Bxls						
1.8.26	Résidence du Parc		Avenue du Roi	190	1190	Bxls						
1.8.45	Résidence Georges Henri		Avenue Georges Henri	446	1200	Bxls						
1.8.74	Résidence Georges Rodenbach		Rue G. Rodenbach	10	1030	Bxls						
1.8.12	Résidence Huysmans		Avenue Huysmans	73	1050	Bxls						
1.8.47	Résidence Iris		Rue Terre-Neuve	47-49	1000	Bxls						
1.8.35	Résidence Lacombé		Avenue E. Lacombé	18	1040	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.8.5	Résidence Le Castel		Square des Héros	1	1180	Bxls						
1.8.57	Résidence Le Cygne		Avenue Ernest Cambier	141	1030	Bxls						
1.8.20	Résidence Le Manoir		Avenue Emile Duray	42	1050	Bxls						
1.8.36	Résidence Le Val de Rapsodie		Avenue d'Auderghem	269	1040	Bxls						
1.8.78	Résidence L'Emeraude		Clos F. Tonnet	25	1090	Bxls						
1.8.13	Résidence Les Bruyères II		Avenue J. Van Haelen	2A	1160	Bxls						
1.8.54	Résidence Les Erables		Rue des Deux Eglises	100	1210	Bxls						
1.8.25	Résidence Les Etangs d'Ixelles		Avenue de l'Hippodrome	90-94	1050	Bxls						
1.8.33	Résidence Les Fleurs		Avenue Le Marinel	146	1040	Bxls						
1.8.46	Résidence Les Heures Joyeuses		Avenue Georges Henri	441	1200	Bxls						
1.8.31	Résidence Lothaire		Avenue Commandant Lothaire	61-63	1040	Bxls						
1.8.22	Résidence Madou		Avenue H. Gobert	13	1160	Bxls						
1.8.79	Résidence Michele		Avenue E. Van Ermengen	57	1020	Bxls						
1.8.32	Résidence Mimosa		Rue de la Brasserie	43-45	1050	Bxls						
1.8.41	Résidence Montgomery		Avenue de Tervueren	181	1150	Bxls						
1.8.11	Résidence New Philip (Maison de repos et Maison de repos et de soins)		Avenue Monte-Carlo	178A	1190	Bxls						
1.8.71	Résidence Nicole		Avenue Albert Giraud	99	1030	Bxls						
1.8.7	Résidence Parc des Princes		Avenue Jean Van Horenbeeck	192	1160	Bxls						
1.8.81	Résidence Park Side		Avenue du Général de Ceuninck	75	1020	Bxls						
1.8.15	Résidence Sagittaire		Rue Joseph Cuylits	1	1180	Bxls						
1.8.14	Résidence Saint-Denis		Rue Saint-Denis	25	1190	Bxls	Résidence Saint-Denis		Rue des Abesses	11	1190	Bxls
1..8.8	Résidence Susanne Wesley		Rue Beeckman	26	1180	Bxls						
1.8.44	Résidence Suzanne Van Damme		Boulevard Maria de Groeninckx de May	50	1070	Bxls						
1.8.40	Résidence Thibault		Avenue Edouard de Thibault	49	1040	Bxls						
1.8.37	Résidence Val Duchesse		Avenue Jules César	11	1150	Bxls						
1.8.51	Résidence Woluwé		Avenue E. Vandervelde	11	1200	Bxls						
1.8.19	Résidence Zodiaque		Rue du Zodiaque	27	1190	Bxls						
1.8.18	Séniorie Alphonse Renard		Rue Alphonse Renard	85	1180	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.8.38	Séniorie Astory		Rue Jourdan	52-52A	1060	Bxls						
1.8.60	Séniorie d'Evere		Avenue du Frioul	20	1140	Bxls						
1.8.48	Séniorie Linthout		Rue de Linthout	65-67	1040	Bxls						

1.9: Services d'accompagnement et d'aide précoce

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.9.4	Bataclan		Rue Malibran	53	1050	Bxls						
1.9.5	Fondation Travail Santé	FTS	Rue Berckmans	148	1060	Bxls						
1.9.11	La Maison des Piliés		Avenue des Pagodes	212	1020	Bxls						
1.9.9	L'Escale		Rue des Cultes	5	1000	Bxls						
1.9.7	Ligue Braille		Rue d'Angleterre	57	1060	Bxls						
1.9.10	Oeuvre Nationale des Aveugles	ONA	Avenue Dailly	90-92	1030	Bxls						
1.9.3	Réci-Bruxelles		Rue de Bosnie	151	1060	Bxls						
1.9.8	Service d'Accompagnement de Bruxelles		Rue de la Poterie	5	1070	Bxls						
1.9.6	Service d'Aide Précoce de l'AFrAHM – Région de Bruxelles-Capitale		Rue Keyenveld	99	1050	Bxls						
1.9.2	Transition		Chaussée d'Alsemberg	735-bte 12/2	1180	Bxls						
1.9.1	Triangle		Chaussée de Waterloo	1504	1180	Bxls						

1.11: Centres et services de réadaptation fonctionnelle

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.11.11	CRF Lui et Nous		Rue Jean Gérard Eggericx	15	1150	Bxls						
1.11.10	Centre belge d'éducation thérapeutique pour informés moteurs cérébraux	CBIMC	Rue Père Eudore Devroye	14	1040	Bxls						
1.11.15	Centre de logopédie et d'entraînement auditif «Comprendre et Parler»		Rue de la Rive	101	1200	Bxls						
1.11.7	Centre de réadaptation fonctionnelle cardiologique des cliniques univ. de Bxls – hôp. Erasme		Route de Lennik	808	1070	Bxls						
1.11.6	Centre de réadaptation fonctionnelle neurologique infantile del'hôpital Erasme		Route de Lennik	808	1070	Bxls						
1.11.12	Centre de réadaptation fonctionnelle St-Michel		Rue Léon de Lantsheere	19	1040	Bxls						
1.11.19	Centre de réadaptation neurologique et neuropsychologique infantile – cliniques univ. St-Luc		Avenue Hippocrate	10	1200	Bxls						
1.11.5	Centre de rééducation fonctionnelle «Discea» – ULB Erasme		Route de Lennik	808	1070	Bxls						
1.11.24	Centre de rééducation fonctionnelle pour handicapés mentaux – Nos Piliers		Avenue des Pagodes	212	1020	Bxls						
1.11.17	Centre de rééducation Neuropsychologique des cliniques universitaires Saint-Luc		Avenue Hippocrate	10	1200	Bxls						
1.11.21	Centre de revalid. pour pers. handicapées de l'ouïe, du langage et de la voix «l'Etoile Polaire»		Rue de l'Etoile Polaire	20	1082	Bxls						
1.11.20	Centre de revalidation pour déficients de la vue «l'Etoile Polaire»		Rue de l'Etoile Polaire	20	1082	Bxls						
1.11.22	Centre de traumatologie et réadaptation de l'hôpital universitaire Brugmann		Place Arthur Van Gehuchten	4	1020	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.11.16	Centre d'éval. et de réadaptation des affections cardio-respiratoires – cliniques univ. St-Luc		Avenue Hippocrate	10	1200	Bxls						
1.11.3	Centre médical d'audiophonologie		Rue de Lusambo	35-39	1190	Bxls						
1.11.1	Centre pour handicapés sensoriels		Chaussée de Waterloo	1510	1180	Bxls						
1.11.13	Centre psychothérapeutique de Jour		Avenue Lambeau	100	1200	Bxls						
1.11.9	CRIT – L'Equipe		Rue de Veeweyde	60	1070	Bxls						
1.11.8	Le Foyer – L'Equipe – Centre de réadaptation psycho-social pour malades mentaux		Rue de Veeweyde	81-85	1070	Bxls						
1.11.14	Le Gué – Centre thérapeutique et culturel		Chaussée de Roodebeek	296-300	1200	Bxls						
1.11.2	Les blés d'or		Dieweg	57	1180	Bxls						
1.11.18	Service de médecine Physique et de réadaptation des cliniques universitaires Saint-Luc		Avenue Hippocrate	10	1200	Bxls						
1.11.4	Service de réadaptation de l'Institut des «Deux Alice»		Rue Groeselenberg	57	1180	Bxls						
1.11.23	Service de revalidation de l'Hôpital Brugmann		Place Arthur Van Gehuchten	4	1020	Bxls						

1.12: Centres et services d'orientation professionnelle spécialisée

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.12.4	Centre belge d'éducation thérapeutique pour informés moteurs cérébraux	CBIMC	Rue Père Eudore Devroye	14	1040	Bxls						
1.12.8	Centre comprendre et parler		Rue de la Rive	101	1200	Bxls						
1.12.1	Centre de consultation pour handicapés sensoriels	CHS	Chaussée de Waterloo	1510	1180	Bxls						
1.12.10	Centre de Traumatologie et de Réadaptation	CTR	Place Arthur Van Gehuchten	4	1020	Bxls						
1.12.7	Centre d'orientation «Le Caducée»		Avenue du Diamant	173	1030	Bxls						
1.12.5	Centre d'orientation spécialisée de la Ligue Braille		Rue d'Angleterre	57	1060	Bxls						
1.12.6	Entr'aide des travailleurs		Rue des Tanneurs	169-170	1000	Bxls						
1.12.3	Epilambanein		Avenue Albert	135	1190	Bxls						
1.12.9	Oeuvre Nationale des Aveugles	ONA	Avenue Dailly	90-92	1030	Bxls						
1.12.2	Service de psychologie et d'information professionnelle		Avenue Paul Héger	28	1000	Bxls						

1.13: Structures d'accompagnement pédagogique

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.13.3	CEFES	CEFES	Avenue Franklin Roosevelt	50	1050	Bxls						
1.13.5	Centre comprendre et parler		Rue de la Rive	101	1200	Bxls						
1.13.1	Centre de consultation pour handicapés sensoriels	CHS	Chaussée de Waterloo	1510	1180	Bxls						
1.13.2	Centre de consultation pour handicapés sensoriels	CHS	Chaussée de Waterloo	1510	1180	Bxls						
1.13.4	Ligue Braille		Rue d'Angleterre	57	1060	Bxls						
1.13.6	Oeuvre Nationale des Aveugles	ONA	Avenue Dailly	90-92	1030	Bxls	SADV	SADV	Avenue Dailly	90	1030	Bxls

1.14: Entreprises de travail adapté

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
1.14.4	APAM		Rue de l'Automne	38	1050	Bxls						
1.14.3	APRE	APRE	Chaussée de Neerstalle	178	1190	Bxls						
1.14.15	ABP Entreprise		Rue Charles Demeer	105-107	1020	Bxls						
1.14.13	Atelier de Paris		Rue des Coteaux	303	1030	Bxls						
1.14.17	Ferme «Nos Piliers»		Trassersweg	347	1120	Bxls						
1.14.6	Groupe FOES – Les ateliers réunis		Boulevard de l'Empereur	28	1000	Bxls	Chaînon		Rue Victor Rauter	136	1070	Bxls
1.14.11	Groupe FOES – Les ateliers réunis		Boulevard de l'Empereur	28	1000	Bxls	Espoir		Rue de la Cible	23	1210	Bxls
1.14.5	La Serre-Outil		Rue Kelle	121-123	1150	Bxls						
1.14.1	Les jeunes jardiniers		Chaussée d'Aisemberg	1393	1180	Bxls						
1.14.7	Ligue Braille		Rue d'Angleterre	57	1060	Bxls						
1.14.9	L'ouvrier		Rue Bodeghem	78-82A	1000	Bxls						
1.14.14	Manufast – La Famille		Chaussée de Zellik	65	1082	Bxls						
1.14.12	ONA Entreprise		Rue Albert de Latour	75	1030	Bxls						
1.14.16	Renaitre		Rue du Biplan	126-128	1130	Bxls						
1.14.2	Travail et vie		Chaussée de Drogenbos	130	1180	Bxls						
1.14.8	Travco		Quai Fernand Demets	28	1070	Bxls						
1.14.10	Travie-Pack		Rue Van Soust	254	1070	Bxls						

2.1: Services de santé mentale

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.1.26	ANAIIS	ANAIIS	Rue Fraikin	27	1030	Bxls						
2.1.23	Centre de guidance de Molenbeek-Saint-Jean		Rue d'Ostende	26	1080	Bxls						
2.1.11	Centre de guidance de Saint-Gilles		Rue de Bordeaux	62A	1060	Bxls						
2.1.10	Centre de guidance d'Etterbeek		Avenue des Casernes	27	1040	Bxls						
2.1.13	Centre de guidance d'Ixelles		Rue d'Alsace-Lorraine	22	1050	Bxls	Département enfants, adolescents et familles		Rue Sans Souci	114	1050	Bxls
2.1.17	Centre de guidance d'Ixelles		Rue d'Alsace-Lorraine	22	1050	Bxls	Département adultes		Rue d'Alsace-Lorraine	22	1050	Bxls
2.1.5	Epilambanein		Avenue Albert	135	1190	Bxls	Epilambanein		Avenue Albert	135	1190	Bxls
2.1.22	Epilambanein		Avenue Albert	135	1190	Bxls	Epilambanein		Rue de la Limite	66	1210	Bxls
2.1.15	Free Clinic		Chaussée de Wavre	154A	1050	Bxls						
2.1.24	La Gerbe		Rue Thiéfry	45	1030	Bxls						
2.1.18	Le Chien Vert	SSM	Rue François Gay	102	1150	Bxls						
2.1.6	Le Grès		Rue des Trois Ponts	51	1160	Bxls						
2.1.21	Ler Meridien	SSM	Rue du Méridien	68	1210	Bxls						
2.1.28	Le Prologue		Rue Stéphanie	136	1020	Bxls						
2.1.25	Le SAS		Avenue Henri Conscience	83	1140	Bxls						
2.1.12	Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé mentale	LBFSM	Rue du Président	53	1050	Bxls						
2.1.29	Norois		Rue E. SALu	74	1020	Bxls						
2.1.27	Nouveau Centre Primavera		Rue Stanislas Legrelle	48	1090	Bxls						
2.1.16	Psycho-Etterbeek		Rue Louis Hap	156	1040	Bxls						
2.1.19	Service de santé mentale – UCL – Bruxelles	SSM	Clos Chapelle-aux-Champs	30-49	1200	Bxls						
2.1.4	Service de santé mentale – ULB		Boulevard du Triomphe	CP 254	1050	Bxls	Psy-Campus		Avenue Adolphe Buyl	127	1050	Bxls
2.1.8	Service de santé mentale – ULB		Boulevard du Triomphe	CP 254	1050	Bxls	Psycho-Belliard Plaine		Boulevard du Triomphe	254	1050	Bxls
2.1.14	Service de santé mentale – ULB		Boulevard du Triomphe	CP 254	1050	Bxls	Centre de guidance		Rue Haute	293	1000	Bxls
2.1.1	Service de santé mentale Sectorisé de Forest, Uccle et Watermael-Boitsfort		Avenue De Fré	9	1180	Bxls	Centre de guidance pour enfants et adolescents		Rue du Pinson	125	1170	Bxls

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.1.2	Service de santé mentale Sectorisé de Forest, Uccle et Watermael-Boitsfort		Avenue De Fré	9	1180	Bxls	Centre psycho-médical pour adultes		Avenue De Fré	9	1180	Bxls
2.1.3	Service de santé mentale Sectorisé de Forest, Uccle et Watermael-Boitsfort		Avenue De Fré	9	1180	Bxls	Centre de guidance pour enfants et adolescents		Avenue De Fré	88	1180	Bxls
2.1.2	Service de santé mentale Sectorisé de Forest, Uccle et Watermael-Boitsfort		Avenue De Fré	9	1180	Bxls	Centre de guidance pour enfants et adolescents		Boulevard Guillaume Van Haelen	8	1190	Bxls
2.1.9	Service Social Juif	SSJ	Avenue Ducpétiaux	68	1060	Bxls						
2.1.20	Wolu-Psycho-Social	WOPS	Chaussée de Roodebeek	471	1200	Bxls						

2.2: Centres de télé-accueil

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.2.1	Le Groupe Belge d'Etude et de Prévention du Suicide		Place du Châtelain	46	1050	Bxls						
2.2.2	Télé-Accueil Bruxelles		Boulevard de Waterloo	99	1000	Bxls						

2.3: Services actifs en matière de toxicomanies

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.3.19	Addictions		rue de Lantsheere	50	1040	Bxl	Saint Michel		Rue de Linthout	150	1040	Bxls
2.3.1	Alliage		Chaussée d'Alseberg	488	1180	Bxls						
2.3.2	Ambulatoire du Solbosch		Avenue Adolphe Buyl	110B	1050	Bxls						
2.3.3	Cap-Iti		Avenue Ducpétiaux	48	1060	Bxls						
2.3.15	Centre d'action sanitaire en Milieu Communautaire		Rue Emile Feron	27	1060	Bxls						
2.3.7	Centre Médical Enaden		Rue Saint-Bernard	114	1060	Bxls						
2.3.26	Centre Médical Enaden		Rue Saint-Bernard	114	1060	Bxls	Enaden		Chaussée de Gand	1018	1080	Bxls
2.3.16	Centre Médical Enaden		Rue Saint-Bernard	114	1060	Bxls	Enaden		Rue du Trône	207	1050	Bxls
2.3.18	Citoyens Comme Les Autres		Rue Blaes	204	1000	Bxls						
2.3.5	Fédito		Avenue Adolphe Demeur	51	1060	Bxls						
2.3.4	In-Dépendance		Rue Antoine Bréart	36	1060	Bxls						
2.3.20	Infor-Drogues		Rue du Marteau	19	1000	Bxls						
2.3.17	Interstices		Rue Haute	322	1000	Bxls						
2.3.10	La Trace		Avenue du Roi	70	1060	Bxls						
2.3.9	Lama		Rue Américaine	211-213	1050	Bxls	Lama		Rue de l'Ermitage	4	1050	Bxls
2.3.21	Lama		Rue Américaine	211-213	1050	Bxls	Lama		Rue de Gravelines	22	1000	Bxls
2.3.22	Lama		Rue Américaine	211-213	1050	Bxls	Lama		Rue Verbist	49	1210	Bxls
2.3.24	Lama		Rue Américaine	211-213	1050	Bxls	Lama		Rue Ransfort	16	1080	Bxls
2.3.11	L'équipe (Babel)		Rue du Veeweyde	60	1070	Bxls	Babel		Rue de l'Hôtel des Monnaies	71	1060	Bxls
2.3.12	Modus Vivendi		Rue de Haerne	51	1040	Bxls						
2.3.13	Pélican		Rue du Président	55	1050	Bxls						
2.3.14	Prospective Jeunesse		Rue Mercelis	27	1050	Bxls						
2.3.6	Réseau d'aide aux Toxicomanes		Rue du Monténégro	67	1190	Bxls						
2.3.8	Réseau d'aide aux Toxicomanes		Rue du Monténégro	67	1190	Bxls	La Perche		Chaussée de Forest	183	1060	Bxls
2.3.27	Réseau d'aide aux Toxicomanes		Rue du Monténégro	67	1190	Bxls	L'Aster		Rue des Pâquerettes	106	1030	Bxls
2.3.25	Santé et Entreprise		Rue Fontaine d'Amour	11	1030	Bxls						

2.4: Centres de santé intégrée

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.4.9	Centre Africain Promotion Santé		Rue Longue Vie	56	1050	Bxls						
2.4.12	Centre de santé du Miroir		Rue du Miroir	67	1000	Bxls						
2.4.1	Centre de Santé Le Goéland		Rue de la Cueillette	33	1180	Bxls						
2.4.18	Centre médical du Vieux Molenbeek		Rue de la Savonnerie	7	1080	Bxls						
2.4.7	Centre médical Galilée		Rue Emile Feron	27	1060	Bxls						
2.4.5	Collectif de santé La Perche		Chaussée de Forest	183	1060	Bxls						
2.4.14	Fédération des Maisons Médicales et Collectifs de Santé Francophones		Boulevard du Midi	25/5	1000	Bxls						
2.4.10	Free Clinic		Chaussée de Wavre	154A	1050	Bxls						
2.4.22	Joseph Swinnen asbl – Le 35		Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	Bxls						
2.4.2	La maison médicale de Watermael-Boitsfort		Avenue Pré des Agneaux	4	1170	Bxls						
2.4.13	Maison médicale d'Anderlecht		Avenue Clemenceau	98	1070	Bxls						
2.4.3	Maison Médicale de Forest		Rue du Curé	9	1190	Bxls						
2.4.11	Maison médicale des Marolles		Rue Blas	120	1000	Bxls						
2.4.16	Maison médicale des Riches-Claires		Rue des Riches Claires	41	1000	Bxls						
2.4.23	Maison médicale du Kattebroeck		Hinderenveld	805	1082	Bxls						
2.4.8	Maison médicale du Maelbeek		Rue de l'Etang	131	1040	Bxls						
2.4.20	Maison médicale du Nord		Rue des Palais	10	1030	Bxls						
2.4.24	Maison médicale Essegheem		Rue Essegheem	24	1090	Bxls						
2.4.15	Maison médicale La Senne		Rue Camuset	7	1000	Bxls						
2.4.21	Maison médicale l'Aster		Rue des Pâquerettes	106	1030	Bxls						
2.4.17	Maison médicale le Noyer		Rue du Noyer	100	1030	Bxls						
2.4.4	Maison médicale Marconi		Rue Marconi	85	1190	Bxls						
2.4.19	Maison médicale Norman Bethune		Rue Piers	68	1080	Bxls						
2.4.6	Maison médicale Santé Plurielle		Rue de la Victoire	110	1060	Bxls						

2.5: Centres de coordination des soins et de services à domicile

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.5.1	Centrale de Services à Domicile de Bruxelles	CSD	Rue Saint-Bernard	43	1060	Bxls						
2.5.4	Centre de coordination de Soins et Services à Domicile indépendants	COSEDI	Rue des Palais	2	1030	Bxls						
2.5.2	Centre Malibran / Bruxelles Assistance IIIème Millénaire		Rue Malibran	53	1050	Bxls						
2.5.3	Soins à Domicile		Rue des Moineaux	17-19	1000	Bxls						
2.5.5	Soins chez Soi		Rue Henri Werrie	16	1090	Bxls						

2.6: Associations actives en matière de soins palliatifs et continus

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.6.2	Aremis		Chaussée de Boondael	390	1050	Bxls						
2.6.3	CAM	CAM	Boulevard de Waterloo	106	1000	Bxls						
2.6.1	CEFEM	CEFEM	Avenue Pénélope	52	1190	Bxls						
2.6.4	Cancer et Psychologie		Avenue de Tervueren bte 14	215	1150	Bxls						
2.6.5	Continuing Care		Rue Royale	217	1210	Bxls						

2.7: Habitations protégées

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.7.3	Carrefour		Rue de l'Union	23	1210	Bxls						
2.7.4	Entre-Autres		Chaussée de Dieleghem	32	1090	Bxls						
2.7.2	Juan Luis Vives		Rue de Veeweyde	60	1070	Bxls						
2.7.1	Les Quatre Saisons		Avenue des Casernes	41	1040	Bxls						

2.8: Institutions hospitalières

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.8.1	Centre de Réadaptation Psycho-Sociale L'Équipe		Rue de Veeweyde	60	1070	Bxls						
2.8.4	Centre de Traumatologie et de Réadaptation	CTR	Place Arthur Van Gehuchten	4	1020	Bxls						
2.8.2	Chez Nous		Avenue de Broqueville	147	1200	Bxls	Centre de Nuit		Avenue de Broqueville	147	1200	Bxls
2.8.3	Chez Nous		Avenue de Broqueville	147	1200	Bxls	Centre de Jour		Avenue du Couronnement	15	1200	Bxls

2.9: Institutions hospitalières

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
2.9.13	D'ici et d'ailleurs		Rue Fernand Brunfaut	18B	1080	Bxls						
2.9.14	Espace P		Rue des Plantes	116	1030	Bxls						
2.9.3	Fondation Travail Santé	FTS	Rue Berckmans	148	1060	Bxls						
2.9.11	Interprétariat Social et Médical		Borgval	2	1000	Bxls						
2.9.9	La Maison Ouverte		Avenue Georges Henri	251B	1200	Bxls						
2.9.1	Le Gazouillis		Place Louis Morichar	22	1060	Bxls						
2.9.7	Les Pissenlits		Avenue Clemenceau	98	1070	Bxls						
2.9.4	Les P'tits Pas		Venelle aux Jeux	23	1150	Bxls						
2.9.8	Médecins Sans Frontières		Rue d'Artois	46	1000	Bxls						
2.9.10	Pag-Asa		Rue Saint-Christophe	38	1000	Bxls						
2.9.5	Question Santé		Rue du Viaduc	72	1050	Bxls						
2.9.12	Rapa -Autre Lieu		Rue Marie-Thérèse	61	1210	Bxls						
2.9.2	S.O.S. Viol		Rue Blanche	29	1060	Bxls						
2.9.6	Solidarités Nouvelles Bruxelles		Rue de la Porte Rouge	4	1000	Bxls						

3.1: Associations d'insertion socioprofessionnelle

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.1.38	Accueil Jeunes		Rue Gillon	79	1210	Bxls						
3.1.20	Agence alter echos		Rue de la Tulipe	34	1050	Bxls						
3.1.51	Association Molenbeekoise d'Insertion Socio-professionnelle	AMIS	Rue Vandenboogaerde	66	1080	Bxls						
3.1.46	Association Pédagogique d'Accueil aux Jeunes	APAJ	Chaussée de Haecht	146	1030	Bxls						
3.1.16	Association pour la remotivation, la promotion et l'aide à l'insertion des jeunes	ARPAIJE	Rue de l'Arbre Bénit	120	1050	Bxls						
3.1.29	Ateliers du Soleil - Info Turk		Rue des Eburons	38	1000	Bxls						
3.1.48	Boulot		Rue des Coteaux	229	1030	Bxls	Boulot	Boulot	Rue des Coteaux	229	1030	Bxls
3.1.50	Boulot		Rue des Coteaux	229	1030	Bxls	Boulot	Boulot	Rue Josaphat	188	1030	Bxls
3.1.47	Cefor Marguerite Leblanc	CEFOR	Rue des Palais	32	1030	Bxls						
3.1.5	Cenforgil	Cenforgil	Chaussée de Waterloo	255	1060	Bxls	Cenforgil		Chaussée de Waterloo	255	1060	Bxls
3.1.9	Cenforgil	Cenforgil	Chaussée de Waterloo	255	1060	Bxls	Cenforgil Centre de formation technique		Rue Crickx	12	1060	Bxls
3.1.21	Cenforgil	Cenforgil	Chaussée de Waterloo	255	1060	Bxls	Cenforgil Formation Sport		Rue de Russie	41	1060	Bxls
3.1.27	Centrale Culturelle Bruxelloise	CCB	Rue de Tournai	10	1000	Bxls						
3.1.26	Centre Bruxellois d'Action Interculturelle	CBAI	Avenue de Stalingrad	24	1000	Bxls						
3.1.45	Centre d'Action Social Italien - Université Ouvrière	CASI-UO	Rue de l'Abondance	40	1210	Bxls	Centre d'Action Social Italien	CASI-UO/COFTEN	Rue de l'Abondance	40	1210	Bxls
3.1.7	Centre de formation 2000	CF 2M	Rue Berthelot	114-116	1190	Bxls	Centre de formation 2000	CF 2M	Rue Berthelot	114	1190	Bxls
3.1.35	Centre de formation 2000	CF 2M	Rue Berthelot	114-116	1190	Bxls	Centre de formation 2000	CF 2M	Rue aux Fleurs	27	1000	Bxls
3.1.41	Centre de formation Bonnevie		Rue Bonnevie	40	1080	Bxls	Centre de formation Bonnevie		Rue De Geneffe	18	1080	Bxls
3.1.43	Centre de formation Bonnevie		Rue Bonnevie	40	1080	Bxls	Centre de formation Bonnevie		Rue Bonnevie	40	1080	Bxls
3.1.32	Centre de formation d'animateurs	CFA	Rue du Houblon	40	1000	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.1.52	Centre de formation en alternance de la construction	FAC	Rue de la Poste	262	1030	Bxls						
3.1.44	Centre de formation insertion le Grain	CEFIG	Chaussée de Haecht	66	1210	Bxls						
3.1.23	Centre de formation professionnelle animation sociale / intégration professionnelle	CFPAS	Rue Saint-Ghislain	20	1000	Bxls						
3.1.8	Centre Espagnol de Formation et Actions - Université Ouvrière	CEFA-UO	Avenue du Parc	89	1060	Bxls						
3.1.25	Ceraction	Ceraction	Rue de l'Orient	67	1040	Bxls	Ceraction Centre Euclide		Chaussée de Mons	180	1070	Bxls
3.1.33	Ceraction	Ceraction	Rue de l'Orient	67	1040	Bxls	Ceraction Formation aide comptable		Rue de l'Eléphant	4	1080	Bxls
3.1.55	Chom'hier		Rue Gallait	104	1030	Bxls	Chom'hier Aid		Rue Gallait	104	1030	Bxls
3.1.39	Cobeff	Cobeff	Rue Potagère	157	1210	Bxls	Cobeff		Rue Potagère	157	1030	Bxls
3.1.57	Cobeff	Cobeff	Rue Potagère	157	1050	Bxls	Cobeff		Square François Riga	39	1030	Bxls
3.1.12	Collectif d'Alphabétisation		Rue de Rome	12	1060	Bxls						
3.1.18	Collectif Formation Société	CFS	Rue de la Victoire	24-28	1060	Bxls						
3.1.19	Fondation Travail Santé	FTS	Rue Berckmans	148	1060	Bxls						
3.1.1	Forêt		Place Saint-Denis	18	1190	Bxls						
3.1.30	Formation et aide aux entreprises	FAE	Rue John Waterloo Wilson	11	1000	Bxls						
3.1.4	Formation et travail en quartier populaire	FTQP	Rue des Alliés	307	1190	Bxls						
3.1.14	Formation Insertion Jeunes	FIJ	Rue Franz Gailliard	2	1060	Bxls						
3.1.49	Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées	GAFFI	Rue de la Fraternité	7	1030	Bxls						
3.1.13	Idée 53	Idée 53	Rue Malibran	47	1050	Bxls						
3.1.37	Interface 3		Rue du Méridien	30	1210	Bxls						
3.1.54	Jeunes Schaerbeekoïs au Travail	JST	Rue de Jérusalem	46	1030	Bxls						
3.1.40	Le Piment		Rue Potagère	157	1210	Bxls						
3.1.3	Les Petits Riens		Rue Américaine	101	1050	Bxls	Les Petits Riens «Horizon»		Rue du Page		1050	Bxls
3.1.56	Maison de quartier d'Helmet - Rat-le-Brol		Square François Riga	39	1030	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.1.34	Mission locale Bruxelles-Ville		Boulevard Emile Jacqmain	50	1000	Bxls						
3.1.24	Mission locale d'Anderlecht		Avenue Clemenceau	10	1070	Bxls						
3.1.2	Mission locale de Forest		Place Saint-denis	18	1190	Bxls						
3.1.31	Mission Locale de Saint-Josse		Rue de l'Alliance	2	1210	Bxls						
3.1.53	Mission locale de Schaerbeek		Rue Gallait	36	1030	Bxls						
3.1.6	Mission locale des jeunes de Saint-Gilles	MLJ	Chaussée de Waterloo	255/1	1060	Bxls						
3.1.22	Mission locale d'Ixelles		Rue d'Alsace-Lorraine	24	1050	Bxls						
3.1.10	Mission locale Etterbeek	ASSETIP	Square Docteur Jean Joly	2	1040	Bxls						
3.1.11	Promotion de la Formation en Alternance	PRO FORAL	Square Docteur Jean Joly	2bis	1040	Bxls						
3.1.36	Service d'intégration et d'insertion, missions actions	SIMA	Rue Brialmont	21	1210	Bxls						
3.1.17	Service Social des Etrangers d'Accueil et de Formation	SSEAF	Rue de la Croix	22	1050	Bxls	SSE – Centre jeunes filles Horeca		Rue de la Victoire	34	1060	Bxls
3.1.28	Service Social des Etrangers d'Accueil et de Formation	SSEAF	Rue de la Croix	22	1050	Bxls	SSE – Centre jeunes filles		Boulevard de l'Abattoir	37	1000	Bxls
3.1.42	Service Social des Etrangers d'Accueil et de Formation	SSEAF	Rue de la Croix	22	1050	Bxls	SSE – Centre des Etangs noirs		Rue des Etangs Noirs	85	1080	Bxls
3.1.15	Technologies sociales		Rue du Vivier	18	1050	Bxls						

3.2: IBFFP – Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.2.3	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls						
3.2.9	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Carrefour formation		Rue des Chartreux	70	1000	Bxls
3.2.5	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Centre PAC – Mercator		Rue de la Loi	26	1040	Bxls
3.2.8	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	CEPEGRA		Rue de la Rosée	1	1070	Bxls
3.2.1	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	COISP		Chaussée de Mons	1440	1070	Bxls
3.2.5	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles de l'autoformation et de la formation à distance		Place Madou	1	1030	Bxls
3.2.6	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles de perfectionnement en informatique et gestion (CAD DesignI-M)		Rue de la Loi	26	1040	Bxls
3.2.7	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles de perfectionnement en informatique et gestion (CPGE-CPGI-M)		Rue de la Loi	26	1040	Bxls
3.2.5	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles des métiers techniques et industriels		Chaussée de Mons	1440	1000	Bxls
3.2.5	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles des métiers techniques et industriels – centre construction		Chaussée de Vilvorde	66	1120	Bxls
3.2.11	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles des métiers techniques et industriels – poids lourds		Quai des Usines	21	1030	Bxls
3.2.4	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	IBFFP	Avenue Louise	166	1050	Bxls	Pôles des techniques de bureau et de services		Place Rouppe	16	1000	Bxls

3.3: Instituts de formation pour classes moyennes et PME

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.3.3	Centre d'assistance à la création et d'accompagnement du développement des entreprises	CAS-CADE	Avenue Franklin Roosevelt	50 CP	1050	Bxls						
3.3.2	Centre de formation des classes moyennes pour les métiers de la bouche	INFOBO	Rue de Stalle	292	1180	Bxls						
3.3.1	Centre de formation pour les indépendants et PME	INFAC	Rue de l'Etoile	163	1180	Bxls						
3.3.4	ISC Saint Louis		Rue du Marais	113	1000	Bxls	ISC Saint Louis		Rue du Duc	133	1200	Bxls
3.3.5	ISC Saint Louis		Rue du Marais	113	1000	Bxls	ISC Saint Louis		Rue du Marais	113	1000	Bxls
3.3.6	Jeunes entreprises bruxelloises		Rue Docteur Elie Lambotte	10	1030	Bxls						

3.4: Insertion sociale

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.128	Accueil Jeunes		Rue de l'Abondance	42	1210	Bxls						
3.4.55	Administration Communale Etterbeek		Avenue du Maelbeek	18	1040	Bxls						
3.4.162	Administration Communale Jette – Service Jeunesse		Rue Henri Werrie	18-20	1090	Bxls						
3.4.100	Administration Communale St-Josse		Rue de l'Alliance	20	1210	Bxls						
3.4.23	Agence tout risque		Rue de Tamines	2	1060	Bxls						
3.4.130	Aide aux Enfants Démunis du Kasai Bondo	AEBD	Boulevard d'Ypres	39 Bte 1	1000	Bxls						
3.4.28	Amitié Belgo Immigrés	ABI	Rue Dethy	52	1060	Bxls						
3.4.165	Antenne Sociale CPAS N-O-H		Avenue de Versailles	144	1120	Bxls						
3.4.134	Association Bruxelloise d'Entraide et de Formations	ABEF	Rue Piers	139	1080	Bxls						
3.4.29	Association de Femmes Belges et Immigrées	NADI	Rue Dethy	58	1060	Bxls						
3.4.42	Association de Parents Saint-Gillois	APSG	Rue Joseph Claes	79	1060	Bxls						
3.4.87	Association des Arméniens Démocrates de Belgique	AADB	Rue des Deux Eglises	74	1210	Bxls						
3.4.66	Association des Femmes Angolaises de Belgique	ALEGRIA	Rue Saint-Ghislain	34	1000	Bxls						
3.4.19	Association des Parents d'Origine Maghrébine de St-Antoine	APOMSA	Avenue Wielemans Ceuppens	11	1190	Bxls						
3.4.132	Association européenne des Académiciens turcs	EATA	Chaussée de Haecht	117	1030	Bxls						
3.4.97	Association le Développement des Initiatives Sportives et Culturelles	ADISC	Rue de la Semence	25/2	1080	Bxls						
3.4.133	Association Pédagogique d'accueil aux Jeunes	APAJ	Chaussée de Haecht	146	1030	Bxls						
3.4.76	Association pour le Droit des Etrangers	ADDE	Avenue de Stalingrad	24	1000	Bxls						
3.4.131	Atelier Aurora – assoc. de fait		Rue l'Olivier	94	1030	Bxls						
3.4.145	Atelier des Petits Pas		Rue de la Marne	12	1030	Bxls						
3.4.89	Ateliers du Soleil – Info Turk		Rue des Eburons	38	1000	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.73	Ateliers Populaires		Rue Haute	88	1000	Bxls						
3.4.117	Atlas Jeunes		Chaussée de Gand	126	1080	Bxls						
3.4.83	Avicenne		Rue du Chimiste	31	1070	Bxls						
3.4.136	Bouillon de Cultures		Rue Josaphat	190	1030	Bxls						
3.4.24	Brocoli Théâtre		Rue du Canada	6	1190	Bxls						
3.4.88	Bruxelles Accueil (Service d'Interprétariat Social)	SISBA	Rue de Tabora	6	1000	Bxls						
3.4.151	Bruxelles en Couleurs		Rue Gallait	78	1030	Bxls						
3.4.80	Bruxelles Laïque		Avenue de Stalingrad	18-20	1000	Bxls						
3.4.164	Bruxelles Trait d'Union	BTU	Avenue Jean de Bologne	37	1020	Bxls						
3.4.68	Cactus		Rue Van Lint	16	1070	Bxls						
3.4.6	CAIRN		Chaussée de Neerstalle	323	1190	Bxls						
3.4.48	Centre Culturel Belgo-Iranien de Recherche et d'Echange	CCIRE	Rue du Conseil	37	1050	Bxls						
3.4.54	Centre Culturel d'Etterbeek		Avenue du Maelbeek	18	1040	Bxls						
3.4.96	Centre Culturel du Kurdistan		Rue Bonneels	4	1210	Bxls						
3.4.63	Centre d'Accueil et de Recherche, d'Information et d'Animation	CARIA	Rue Haute	135	1000	Bxls						
3.4.1	Centre d'action Laïque	CAL	?		1050	Bxls						
3.4.129	Centre d'Action Social Italien - Université Ouvrière	CASI-UO	Rue de l'Abondance	40	1210	Bxls						
3.4.118	Centre d'Alphabétisation pour Travailleurs Immigrés	CATI	Rue Potagère	157	1210	Bxls						
3.4.106	Centre de Contact		Rue du Béguinage	5	1000	Bxls						
3.4.142	Centre de développement et d'animation schaarbeekois	CEDAS	Rue Verte	210	1030	Bxls						
3.4.26	Centre de guidance d'Etterbeek		Avenue des Casernes	27	1040	Bxls						
3.4.71	Centre de Jeunes «Quatre-vingt-huit»	88	Rue Haute	88	1000	Bxls						
3.4.75	Centre de Quartier SPEED - Sport et Education	SPEED	Rue de la Caserne	43	1000	Bxls						
3.4.16	Centre de recherche et d'intervention sur les dynamiques institutionnelles et sociales	CRIDIS	Avenue de l'Hippodrome	60/28	1050	Bxls						
3.4.113	Centre de Réinsertion Socio-Professionnelle et d'Orientation	CRESPO	Rue Brialmont	11	1210	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.70	Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes	CIDJ	Rue Haute	88	1000	Bxls						
3.4.5	Centre du Jardin des Olives	CJO	Avenue Emile Van Becelaere	24/3	1170	Bxls						
3.4.93	Centre Espagnol Antonio Machado	CEAM	Rue Paul Devaux	13 bte 1/1	1000	Bxls						
3.4.21	Centre Espagnol de Formation et Actions - Université Ouvrière	CEFA-UO	Avenue du Parc	89	1060	Bxls						
3.4.32	Centre Familial Belgo Immigré - OPSG	CFBI	Rue de l'Eglise Saint-Gilles	59	1060	Bxls						
3.4.45	Centre Héléniqne de Culture et de formation - assoc. de fait	CHCF	Rue de Suède	37	1060	Bxls						
3.4.33	Centre Interculturel de Formation par l'Action	CIFA	Rue de Moscou	30	1060	Bxls						
3.4.124	Centre International de la Jeunesse pour le Développement	CIJD	Rue Saint-François	68	1210	Bxls						
3.4.119	Centre pédagogique Paroles		Rue Potagère	157	1210	Bxls						
3.4.65	Centre social		Rue Haute	138	1000	Bxls						
3.4.143	Centee Vidéo de Bruxelles	CVB	Rue Royale Sainte-Marie	113	1030	Bxls						
3.4.49	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives	CEMEA	Avenue de la Porte de Hal	39 - bte 3	1060	Bxls						
3.4.112	Chantier d'Afrique		Rue Brialmont	11	1210	Bxls						
3.4.74	Cirqu'Conflex		Rue Sergent De Bruyne	18	1070	Bxls						
3.4.53	Clic!... à l'aise		Rue Jean Lagey	2	1070	Bxls						
3.4.114	Club Sol - America		Cité du Sureau	9 - bte 9	1000	Bxls						
3.4.30	Collectif d'Alphabétisation		Rue de Rome	12	1060	Bxls						
3.4.82	Commission Episcopale Pro Migrantibus		Rue Guimard	1	1040	Bxls						
3.4.125	Confédération Générale des Enseignants	CGE	Chaussée de Haecht	66	1210	Bxls						
3.4.58	Confédération Organ. Jeunesse Libérale	COJL	Rue de Naples	34	1050	Bxls						
3.4.115	Conseil de Communautés Africaines en Belgique et en Europe	CCAEB	Rue Royale	171	1210	Bxls						
3.4.43	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers	CIRE	Rue du Vivier	80	1050	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.62	Couleurs Jeunes – Jeugd kleuren	CJK	Rue du Prétoire	91	1070	Bxls						
3.4.90	CPAS Bruxelles – Quartier Nord-Est		Rue de Gravelines	22	1000	Bxls						
3.4.77	Culture et Santé		Avenue de Stalingrad	24	1000	Bxls						
3.4.107	Démocratie Plus		Rue de l'Union	10	1210	Bxls						
3.4.123	Dialogue Afrique – Amérique – Asie – Australie – Europe / réseau des ONG		Rue Saint-François	68	1210	Bxls						
3.4.10	Dynamo		Avenue Victor Rousseau	300	1190	Bxls						
3.4.51	Ecole des jeunes de la Royal Union Saint-Gilloise		Rue de Russie	41	1060	Bxls						
3.4.2	Espace Cre-Action		Chaussée d'Alseberg	1299	1180	Bxls						
3.4.61	Estampe 51	E 51	Rue Erasme	64	1070	Bxls						
3.4.161	Eté-Jeunes Laeken		Rue du champ de l'Eglise	44	1020	Bxls						
3.4.116	Etoile du Nord		Rue Gillon	16/5	1210	Bxls						
3.4.126	Europafrica 2000 – Centre de loisirs interculturels		Rue de la Consolidation	21	1030	Bxls						
3.4.81	Fédération des Institutions Socio-Culturelles	FISC	Boulevard de l'Empereur	15	1000	Bxls						
3.4.104	Groupe Contact et Sensibilisation	GCS	Rue de Liedekerke	134	1210	Bxls						
3.4.135	Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées	GAFFI	Rue de la Fraternité	7	1030	Bxls						
3.4.163	Groupe d'Education Populaire	GEP	Avenue Adrien Bayet	1 bte 1	1020	Bxls						
3.4.13	Groupe d'Etude sur l'Histoire de l'Immigration – ULB	GEHI	Avenue Franklin Roosevelt	17	1050	Bxls						
3.4.141	Groupe Santé Josaphat		Rue Royale-Sainte-Marie	70	1030	Bxls						
3.4.44	Habitation et Rénovation		Rue Sans Souci	110A	1050	Bxls						
3.4.150	Ideal-Stand-Art		Avenue Jean Dubrucq	100	1080	Bxls						
3.4.50	Innovasport		Rue de Russie	41	1060	Bxls						
3.4.11	Institut de la Vie – Branche francophone du comité belge		Avenue Franklin Roosevelt	50 CP	1050	Bxls						
3.4.94	Institut Kurde de Bruxelles		Rue Bonneels	16	1210	Bxls						
3.4.3	International Yehudi Menuhin Foundation	IYMF	Chaussée de La Hulpe	61	1180	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.85	Interprétariat et Service de Médiation	ISM	Borgval	2	1000	Bxls						
3.4.154	J. Swinnen – Maison de quartier Maison médicale		Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	Bxls						
3.4.149	Jeunes Schaerbeekois au Travail	JST	Rue de Jérusalem	46	1030	Bxls						
3.4.78	Jeunesse à Bruxelles		Rue Roger van der Weyden	3	1000	Bxls						
3.4.121	Jeunesse Maghrébine – AMO		Quai au Foin	35A	1000	Bxls						
3.4.139	Jeunesse Ouvrière Chrétienne – Fédération de Bruxelles – assoc. de fait	JOC	Rue Vanderstichelen	21	1080	Bxls						
3.4.84	La Goutte d'Huile		Rue de Liverpool	11	1080	Bxls						
3.4.101	La Ruelle		Rue Saint-Alphonse	20	1210	Bxls						
3.4.99	La Voix des Femmes		Rue de l'Alliance	18	1210	Bxls						
3.4.31	Le blé en herbe		Rue de Livourne	13-15 bte 10	1060	Bxls						
3.4.91	Le Gué		Chaussée de Roodebeek	300	1200	Bxls						
3.4.38	Le Local – Maison de jeunes en milieu Populaire		Rue Emile Feron	86	1060	Bxls						
3.4.39	Le Local Maison de Jeunes en Milieu Populaire		Rue de Danemark	77A	1060	Bxls						
3.4.52	Le Maître Mot		Rue des Charpentiers	5	1000	Bxls						
3.4.120	Le Piment		Rue Potagère	157	1210	Bxls						
3.4.98	Le Winnie-Kot		Rue de l'Alliance	18	1210	Bxls						
3.4.95	Le mididemidi		Rue du Boulet	36	1000	Bxls						
3.4.152	Les Amis d'Aladdin		Rue Destouvelles	18	1030	Bxls						
3.4.56	Les Amis des Renards		Rue des Renards	10	1000	Bxls						
3.4.109	Les Lutttes Contre l'Exclusion Sociale		Chaussée de Gand	6	1080	Bxls						
3.4.60	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	LEEP	Rue De Lenglentier	1A	1000	Bxls						
3.4.156	Loisirs Jeunes Evere		Square Servaes Hoedemaekers	10	1140	Bxls						
3.4.148	Maison de Enfants		Rue Godefroid Guffens	24	1030	Bxls						
3.4.147	Maison de Jeunes Avenir		Avenue de l'Héliport	33-35	1000	Bxls						
3.4.18	Maison de Jeunes de Forest		Avenue Wielemans Ceuppens	7	1190	Bxls						
3.4.34	Maison de l'Amérique Latine – SEUL	SEUL	Rue Berckmans	16	1060	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.140	Maison de Quartier «Maison en Couleurs»		Rue Herkoliers	61	1081	Bxls						
3.4.157	Maison de quartier d'Helmet – Rat-le-Brol		Square François Riga	39	1030	Bxls						
3.4.25	Maison de Quartier St-Antoine		Rue de Fierlant	2	1190	Bxls						
3.4.103	Maison de Quartier-CPAS-Eté Jeunes Sennes		Rue de Flandre	100	1000	Bxls						
3.4.72	Maison des Associations de Bruxelles		Rue Haute	88	1000	Bxls						
3.4.67	Maison des enfants d'Anderlecht – Club UNESCO	MDE	Rue Van Lint	18	1070	Bxls						
3.4.14	Maison des Jeunes d'Auderghem		Chaussée de Wavre	1981	1160	Bxls						
3.4.160	Maison des Jeunes de Ganshoren		Rue Karel Mertens	22	1083	Bxls						
3.4.9	Maison Médicale de Forest		Rue du Curé	9	1190	Bxls						
3.4.137	Média Femmes Internationales	MFI	Avenue Rogier	7	1030	Bxls						
3.4.20	Mission locale des jeunes de Saint-Gilles	MLJ	Chaussée de Waterloo	255/1	1060	Bxls						
3.4.155	Mondial Sport		Chaussée de Helmet	71-73	1030	Bxls						
3.4.159	Montana		Place Joseph Benoît Willems	12	1020	Bxls						
3.4.127	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie	MRAX	Rue de la Poste	37	1210	Bxls						
3.4.138	Mouvement social d'action interculturelle Mosaic	MOSAIC	Rue Jules Debecker	66	1081	Bxls						
3.4.69	Neko		Rue Raphaël	28	1070	Bxls						
3.4.122	Notre Coin de Quartier	NCQ	Rue Bonnevie	40	1080	Bxls						
3.4.158	Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken	PICOL	Place Joseph Benoît Willems	12	1020	Bxls						
3.4.15	Partenariat Marconi Rodenbach Vandercorput		Rue Marconi	85	1190	Bxls						
3.4.7	Promo Santé Scolaire et Familial	PSF	Avenue De Fré	283	1180	Bxls						
3.4.102	Promo-Basket		Place De Brouckère	11-12	1000	Bxls						
3.4.27	Promotion de la Formation en alternance	PRO-FORAL	Square Docteur Jean Joly	2bis	1040	Bxls						
3.4.108	Promotion de l'Emploi	PE	Avenue Chazal	6	1030	Bxls						
3.4.47	Quartier et Famille	QUEF	Rue de Hollande	74	1060	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.4.59	Réform		Rue de Naples	34	1050	Bxls						
3.4.57	Rescousse		Rue d'Edembourg	10	1050	Bxls						
3.4.153	Réseau Coordination Enfance	RCE	Rue Destouvelles	18	1030	Bxls						
3.4.64	Réussir		Rue Chomé-Wyns	5	1070	Bxls						
3.4.37	Samarcande ou l'école de l'aventure		Rue Philippe Baucq	34-36	1040	Bxls						
3.4.40	Sémaphore		Quai de Biestebroek		1070	Bxls						
3.4.105	S'en sortir		Rue de Liedekerke	136	1210	Bxls						
3.4.111	Service d'intégration et d'insertion, missions actions	SIMA	Rue Brialmont	21	1210	Bxls						
3.4.110	Service Education Sociale	SES	Rue Brialmont	21	1210	Bxls						
3.4.79	Service Laïque d'Aide aux Personnes - Régionale de Bxl	SLP	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	Bxls						
3.4.36	Service Social des Etrangers	SSE	Rue de la Croix	22	1050	Bxls						
3.4.35	Service Social des Etrangers d'Accueil et de Formation	SSEAF	Rue de la Croix	22	1050	Bxls						
3.4.17	Service Social Juif	SSJ	Avenue Ducpétiaux	68	1060	Bxls						
3.4.22	Sociedad Hispano Belga de Ayuda Mutua		Chaussée de Forest	246	1060	Bxls						
3.4.41	SOS Jeunes / Quartier Libre		Rue Mercelis	27	1050	Bxls						
3.4.86	Sports et Culture des Art et Métiers	SEN-IAM	Boulevard de l'Abattoir	50	1000	Bxls						
3.4.92	Télé Service		Rue du Boulet	24	1000	Bxls						
3.4.144	Théâtre Maat		Rue des Coteaux	341	1030	Bxls						
3.4.146	Théâtre Océan Nord		Rue Vandeweyer	63/65	1030	Bxls						
3.4.46	Tremplins		Boulevard de Waterloo	103	1000	Bxls						
3.4.12	ULB - Cellule Tutorat - Rectorat		Avenue Franklin Roosevelt	50-CP	1050	Bxls						
3.4.8	Une Maison en Plus		Place Saint-Denis	18	1190	Bxls						
3.4.4	Watermael-Boitsfort en Plein Air		Place Antoine Gilson	1	1170	Bxls						

3.5: Programme cohabitation

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.116	Accueil-Jeunes		Rue Gillon	79	1210	Bxls						
3.5.134	Action en Milieu Ouvert		Rue L'Olivier	90	1030	Bxls						
3.5.133	Action Josaphat		Rue L'Olivier	94	1030	Bxls						
3.5.6	Action Sport		Rue Volta	18	1050	Bxls						
3.5.109	Administration Communale de Molenbeek		Chaussée de Gand	6	1080	Bxls						
3.5.95	Administration Communale de Saint-Josse		Avenue de l'Astronomie	20	1210	Bxls						
3.5.146	Amis d'Aladdin		Rue de la Fraternité	7	1030	Bxls						
3.5.162	Amis des Ludothèques schaarbeekoises		Avenue Voltaire	163	1030	Bxls						
3.5.143	Association Bruxelloise d'Entraide et de Formations	ABEF	Rue Piers	139	1080	Bxls						
3.5.170	Association culturelle et sportive Génération plus		Rue Fraikin	9	1030	Bxls						
3.5.31	Association de Femmes Belges et immigrées	NADI	Rue Dethy	58	1060	Bxls						
3.5.42	Association de Parents Saint-Gillois	APSG	Rue Joseph Claes	79	1060	Bxls						
3.5.22	Association des jeunes de Forest		Rue des Moines	5	1190	Bxls						
3.5.58	Association des Parents d'Origine Maghrébine du Quartier St-Antoine		Rue de Douvres	111	1070	Bxls						
3.5.138	Association du Personnel Enseignant Francophone de Koekelberg		Rue des Tisserands	24	1081	Bxls						
3.5.135	Association européenne des Académiciens turcs	EATA	Chaussée de Haecht	177	1030	Bxls						
3.5.92	Association Interculturelle Sociale et Sportive de Saint-Josse-ten-Noode		Avenue de l'Astronomie	13	1210	Bxls						
3.5.142	Association schaarbeekoise pour l'Intégration et la Colaboration		Chaussée de Haecht	146	1030	Bxls						
3.5.94	Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse		Rue de Bériot	10	1210	Bxls						
3.5.157	Atelier des Petits Pas		Rue de la Marne	12	1030	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.2	Atelier pour la vie et l'échange des cultures		Champ du Vert Chasseur	71a	1000	Bxls						
3.5.166	Ateliers créatifs du Maelbeek		Rue Goossens	21	1030	Bxls						
3.5.84	Avanti		Boulevard Anspach	41	1000	Bxls						
3.5.115	Avenir		Rue du Moulin	150	1210	Bxls						
3.5.77	Avicenne		Rue du Chimiste	31	1070	Bxls						
3.5.107	Barricade		Rue de la Limite	13	1210	Bxls						
3.5.45	Bazar		Rue de Mérode	125	1060	Bxls						
3.5.27	Besace		Square Baron Alfred Bouvier	2	1060	Bxls						
3.5.147	Bouillon de Cultures		Rue Josaphat	190	1030	Bxls						
3.5.35	Bruxelles en Couleurs		Rue Malibran	47	1050	Bxls						
3.5.180	Bruxelles Trait d'Union	BTU	Avenue Jean de Bologne	37	1020	Bxls						
3.5.62	Cactus		Rue Van Lint	16	1070	Bxls						
3.5.158	Caméléon Bavard		Rue de la Ruche	21	1030	Bxls						
3.5.32	Camps Randonnées Alphabétisation Culture		Rue de Rome	12	1060	Bxls						
3.5.85	Centre Bruegel		Rue Sainte-Catherine	11	1000	Bxls						
3.5.70	Centre Bruxellois d'Action Interculturelle	CBAI	Avenue de Stalingrad	24	1000	Bxls						
3.5.168	Centre culturel belgo-albanais		Place Colignon	58	1030	Bxls						
3.5.55	Centre Culturel d'Anderlecht		Rue d'Aumale	67	1070	Bxls						
3.5.52	Centre Culturel d'Etterbeek		Avenue du Maelbeek	18	1040	Bxls						
3.5.129	Centre d'Action Social Italien - Université Ouvrière	CASI-UO	Rue de l'Abondance	40	1210	Bxls						
3.5.153	Centre de développement et d'animation schaerbeekois	CEDAS	Rue Verte	210	1030	Bxls						
3.5.25	Centre de guidance d'Etterbeek		Avenue des Casernes	27	1040	Bxls						
3.5.66	Centre de Jeunes «Quatre- vingt-huit»	88	Rue Haute	88	1000	Bxls						
3.5.40	Centre de jeunes de la rue du Danemark - Antenne de la mission locale jeunes		Rue de Danemark	77a	1060	Bxls						
3.5.69	Centre de quartier «Speed» Sport et Education		Rue de la Caserne		1000	Bxls						
3.5.90	Centre de réflexion Francisco Ferrer		Boulevard Anspach	6	1000	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.152	Centre de Ressources du Quartier Maritime		Rue Van Meyel	41	1080	Bxls						
3.5.15	Centre d'Education en Milieu Ouvert		Chaussée de Waterloo	255	1060	Bxls						
3.5.175	Centre d'Entraide de Jette		Rue Henri Werrie	11	1090	Bxls						
3.5.156	Centre des Ressources humaines		Rue de la Ruche	30	1030	Bxls						
3.5.29	Centre Espagnol de Formation et d'Action – Université Ouvrière		Avenue Van Volxem	525	1190	Bxls						
3.5.37	Centre Familial Belgo Immigré – OPSG	CFBI	Rue de l'Eglise Saint-Gilles	59	1060	Bxls						
3.5.102	Centre féminin d'éducation permanente		Place Quetelet	1A	1210	Bxls						
3.5.38	Centre Interculturel de Formation par l'Action	CIFA	Rue de Moscou	30	1060	Bxls						
3.5.126	Centree international de la jeunesse pour le développement		Rue Saint-François	68	1210	Bxls						
3.5.171	Centre PMS de Schaerbeek		Rue Van Oost	52	1030	Bxls						
3.5.122	Centre pédagogique Paroles		Rue Potagère	157	1210	Bxls						
3.5.104	Centre Petite Enfance		Rue Potagère	77	1210	Bxls						
3.5.177	Centre Public d'Aide Sociale de Jette		Rue de l'Eglise Saint-Pierre	47	1090	Bxls						
3.5.145	Centre Public d'Aide Sociale de Schaerbeek		Avenue Rogier	43	1030	Bxls						
3.5.113	Centre scolaire Sainte-Marie «La Sagesse»		Rue Traversière	125	1210	Bxls						
3.5.105	Centres de Contact de la Ville de Bruxelles		Rue du Béguinage	5	1000	Bxls						
3.5.47	Cercle Congolais d'Animation Culturelle		Rue de Veeweyde	38	1070	Bxls						
3.5.167	Chom'hier		Rue Gallait	104	1030	Bxls						
3.5.68	Cirqu'Conflex		Rue Sergent De Bruyne	18	1070	Bxls						
3.5.179	Club des Petits Débrouillards de la Région Bruxelloise		Avenue du Roi Albert	52	1120	Bxls						
3.5.33	Collectif d'Alphabétisation		Rue de Rome	12	1060	Bxls						
3.5.41	Collectif Formation Société	CFS	Rue de la Victoire	24/28	1060	Bxls						
3.5.176	Commune d'Evere		Square Hoedemackers	10	1140	Bxls	Espace prévention		Rue Picardie	10	1140	Bxls

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.8	Conseil jeunesse développement		Rue de la Vignette	179	1160	Bxls						
3.5.60	Coordination PC d'Anderlecht		Rue Van Lint	16	1070	Bxls						
3.5.140	Coordination PC de Koekelberg		Rue de l'Eglise Sainte-Anne	118	1081	Bxls						
3.5.7	Coordination PC d'Ixelles		Rue Volta	18	1050	Bxls						
3.5.4	Coordination PC Forest Mission locale		Place Saint-denis	18	1190	Bxls						
3.5.51	Couleurs Jeunes		Rue de la Justice	10	1070	Bxls						
3.5.44	Cour des Miracles		Rue Sans Souci	114	1050	Bxls						
3.5.106	Démocratie Plus		Rue de l'Union	10	1210	Bxls						
3.5.5	Dynamo		Avenue Victor Rousseau	300	1190	Bxls						
3.5.49	Ecole des jeunes de la Royal Union Saint-Gilloise		Rue de Russie	41	1060	Bxls						
3.5.103	Ecole Fondamentale Arc-en-Ciel		Rue du Chalet	1	1210	Bxls						
3.5.87	Ecole Fondamentale Henri Frick		Rue Braemt	30	1210	Bxls						
3.5.99	Ecole Primaire et Maternelle Communale N7 «Joseph Delclef»		Rue Potagère	52	1210	Bxls						
3.5.174	Emergence		Avenue Albert Giraud	123	1030	Bxls						
3.5.112	Espace Avenir		Rue du Moulin	206	1210	Bxls						
3.5.117	Etoile du Nord		Rue Gillon	16/15	1210	Bxls						
3.5.119	Ferme du parc Maximilien		rue de l'Epargne, 6	2&	1000	Bxls						
3.5.21	Fondation Jacques Gueux		Avenue Paul Dejaer	11	1060	Bxls						
3.5.71	For You		Avenue Clemenceau	121	1070	Bxls						
3.5.36	Formation Insertion Jeunes	FIJ	Rue Franz Gailliard	2	1060	Bxls						
3.5.79	Goutte d'Huile		Rue des Mégissiers	47	1070	Bxls						
3.5.101	Groupe Contact et Sensibilisa- tion	GCS	Rue de Liedekerke	134	1210	Bxls						
3.5.132	Groupe d'Entraide Scolaire de Schaerbeek		Rue L'Olivier	94	1030	Bxls						
3.5.136	Groupe pour l'étude des sciences de la terre		Avenue Paul Deschanel	147	1030	Bxls						
3.5.86	Groupe Scout de l'Anaconda		Rue de Liedekerke	6	1210	Bxls						
3.5.110	Halte Garderie de la Senne		Rue du Béguinage	34	1000	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.163	Harmonisation sociale schaerbeekoise		Avenue Voltaire	163	1030	Bxls						
3.5.19	Hispano-Belga De Ayuda Mutua		Chaussée de Forest	246	1060	Bxls						
3.5.120	Idéal - Stand - Art		Rue de la Carpe	49	1080	Bxls						
3.5.14	Imagin'Toi		Rue Pierre Decoster	66	1190	Bxls						
3.5.98	Infor Jeunes		Place Dailly	8	1030	Bxls						
3.5.17	Innovasport		Rue Alfred Cluysenaar	20	1060	Bxls						
3.5.127	Inser'action		Rue Saint-François	48	1210	Bxls						
3.5.76	Institut de la Providence		Rue Haberman	27	1070	Bxls						
3.5.82	Institut Kurde de Bruxelles		Rue Bonneels	16	1210	Bxls						
3.5.46	Institut René Cartigny-Etem		Chaussée d'Ixelles	162	1050	Bxls						
3.5.43	Ixelles Informatique		Rue Sans Souci	114	1050	Bxls						
3.5.154	Jardin Robinson		Rue Kessels	47	1030	Bxls						
3.5.139	Jeunes Espoir du Quartier		Rue Seutin	48	1030	Bxls						
3.5.72	Jeunesse à Bruxelles		Rue Roger van der Weyden	3	1000	Bxls						
3.5.123	Jeunesse Maghrébine		Quai au Foin	35	1000	Bxls						
3.5.75	Journal de Quartier - Cureghem		Chaussée de Mons	61	1070	Bxls						
3.5.178	Juvecom		Boulevard de Smet de Nayer	389	1090	Bxls						
3.5.160	La Culture		Place Lehon	7	1030	Bxls						
3.5.100	La Famille heureuse de Saint-Josse		Place Quetelet	4	1210	Bxls						
3.5.137	La Gerbe		Rue Thiéfry	45	1030	Bxls						
3.5.30	La Trace		Avenue du Roi	70	1060	Bxls						
3.5.141	Le 58		Rue Dupont	56	1030	Bxls						
3.5.39	Le Local - Maison de jeunes en milieu populaire		Rue Emile Feron	86	1060	Bxls						
3.5.53	Les Amis des Renards		Rue des Renards	10	1000	Bxls						
3.5.57	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	LEEP	Rue De Lenglentier	1A	1000	Bxls						
3.5.50	Ligue des familles		Rue du Trône	127	1050	Bxls						
3.5.118	Ludothèque communale «Le Moulin à jeux»		Rue du Comte de Flandre	5	1080	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.96	Lycée Communal de Saint-Josse		Rue de Liedekerke	66	1210	Bxls						
3.5.78	Maison de quartier «La Rosée»		Rue de la Rosée	9	1070	Bxls						
3.5.150	Maison de Quartier «Maison en Couleurs»		Rue Herkoliers	61	1081	Bxls						
3.5.108	Maison de quartier communale Ouest Duchesse		Rue des Quatre-Vents	77	1080	Bxls						
3.5.172	Maison de quartier d'Helmet – Rat-IBrol		Square François Riga	39	1030	Bxls						
3.5.24	Maison de Quartier et du Citoyen de St-Antoine		Rue de Fierlant	2	1190	Bxls						
3.5.65	Maison des Associations de Bruxelles		Rue Haute	88	1000	Bxls						
3.5.61	Maison des enfants d'Anderlecht – Club Unesco	MDE	Rue Van Lint	18	1070	Bxls						
3.5.28	Maison des Enfants de Saint-Gilles		Rue Dethy	25	1060	Bxls						
3.5.131	Maison des Enfants Van Dijk		Rue Van Dyck	52	1030	Bxls						
3.5.165	Maison des Jeunes A. Vermeulen		Rue Goossens	17	1030	Bxls						
3.5.9	Maison des jeunes d'Auderghem		Chaussée de Wavre	1981	1160	Bxls						
3.5.13	Maison des Jeunes de Forest		Avenue Wielemans Ceuppens	7	1190	Bxls						
3.5.73	Maison des jeunes de Neder-Over-Heembeek		Rue Roger van der Weyden	3	1000	Bxls						
3.5.26	Maison en Plus		Rue de Mirode	241	1190	Bxls						
3.5.18	Maison Mosaïque		Rue Jean Robie	31	1060	Bxls						
3.5.151	Média Femmes Internationales		Rue Rogier	7	1030	Bxls						
3.5.64	Mission locale d'Anderlecht		Avenue Clemenceau	10	1070	Bxls						
3.5.3	Mission locale de Forest		Place Saint-Denis	18	1190	Bxls						
3.5.130	Mission Locale de Saint-Josse		Rue de l'Abondance	19	1210	Bxls						
3.5.161	Mission locale de Schaerbeek		Rue Gallait	36	1030	Bxls						
3.5.16	Mission locale des jeunes de Saint-Gilles	MLJ	Chaussée de Waterloo	255/1	1060	Bxls						
3.5.114	Mondial sport		Place des Carabiniers	10	1030	Bxls						
3.5.128	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie	MRAX	Rue de la Poste	37	1210	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.149	Mouvement social d'action interculturelle Mosaïc	MOSAIC	Rue Jules Debecker	66	1081	Bxls						
3.5.124	Notre Coin de Quartier	NCQ	Rue Bonnevie	40	1080	Bxls						
3.5.83	Nouvelle Ecole		Place Saint-Josse	12	1210	Bxls						
3.5.63	Partenariat de Cureghem		Rue Van Lint	16	1070	Bxls						
£3.5.173	Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken	PICOL	Place Joseph Benoît Willems	12	1020	Bxls						
3.5.10	Partenariat Marconi Rodenbach Vandercorput		Rue Marconi	85	1190	Bxls						
3.5.121	Passagers du Vent		Rue des Coteaux	24	1210	Bxls						
3.5.125	Promotion – Intégration		Rue Verte	11	1210	Bxls						
3.5.48	Quartier et Famille	QUEF	Rue de Hollande	74	1060	Bxls						
3.5.11	Quoi d'Autre		Avenue de l'Hippodrome	147	1050	Bxls						
3.5.144	Rasquinet		Rue Josaphat	158	1030	Bxls						
3.5.56	Réform		Rue de Naples	34	1050	Bxls						
3.5.54	Rescousse		Rue d'Edimbourg	10	1050	Bxls						
3.5.59	Réussir		Rue Chomé-Wyns	5	1070	Bxls						
3.5.81	Royal Cercle Sportif Arsenal Saint-Josse		Avenue Adolphe Lacomblé	57	1030	Bxls						
3.5.159	Ruche aux Livres		Avenue Seghers	94	1081	Bxls						
3.5.97	Ruelle (la)		Rue Saint-Alphonse	20	1210	Bxls						
3.5.34	Sémaphore		Digue du Canal Péniche «Hary»		1070	Bxls						
3.5.111	Service Education Sociale		Rue Brialmont	2&	1210	Bxls						
3.5.93	Service Jeunesse de Saint-Josse		Avenue de l'Astronomie	13	1210	Bxls						
3.5.74	Service Laïque d'Aide aux Personnes – Régionale de Bxl	SLP	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	Bxls						
3.5.80	Sports et Culture de l'Institut Arts et Métiers		Boulevard de l'Abattoir	50	1000	Bxls						
3.5.169	Swinnen		Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	Bxls						
2.3.67	TCC Accueil		Rue Sergent De Bruyne	18	1070	Bxls						
3.5.20	Trapèze		Rue d'Irlande	43	1060	Bxls						
3.5.23	Union des locataires de Forest		Rue de Fierlant	2	1190	Bxls						

N°	Nom de l'organisme	Sigle	Adresse de l'organisme				Nom de l'antenne	Sigle	Adresse de l'antenne			
3.5.155	VIDEP		Rue Royale Sainte-Marie	113	1030	Bxls						
3.5.88	Voix des Femmes / Gemeen- schapsraad St-Joost-ten-Node en Brussel Noord-Oost		Rue de l'Alliance	18	1210	Bxls						
3.5.1	Watermael-Boitsfort en Plein Air		Place Antoine Gilson	1	1170	Bxls	Maison des jeunes		Rue du Ministre	5	1170	Bxls
3.5.89	Winnie-Kot (Le)		Rue de l'Alliance	18	1210	Bxls						
3.5.164	Zaïroise et ses soeurs		Rue Goossens	4	1030	Bxls						
3.5.91	Zone d'Education Prioritaire de Saint-Josse		Avenue de l'Astronomie	13	1210	Bxls						
3.5.148	Zone d'éducation prioritaire de Schaerbeek		Rue de la Poste	156	1030	Bxls						
3.5.12	Zorobabel		Rue Félix Delhasse	23	1060	Bxls						

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 198 de M. Drouart du 12 juin 1998.

Financement d'une association.

En tant que député, nous recevons un périodique intitulé «La Dépêche» éditée par une a.s.b.l. Bruxelles-Français dont le siège social est situé Maison de la Francité, rue Joseph II, 18 à 1000 Bruxelles.

Monsieur le ministre peut-il me préciser si dans le cadre de ses compétences, il a subventionné cette association? Il me plairait de connaître cette information depuis le début de la législature et de connaître les montants qui ont été versés à cette association?

Réponse: En réponse à votre question, j'ai l'honneur d'informer l'honorable membre que l'a.s.b.l. Bruxelles-Français, dont le siège social est situé à la Maison de la Francité, reçoit bien une subvention récurrente de 200.000 F.

Cette subvention est destinée, de manière spécifique, à l'organisation du Grand Cortège de Bruxelles qui a lieu chaque année le week-end du 27 septembre.

Ce soutien entre dans le cadre des compétences de Commission communautaire française en matière de «Folklore», et plus précisément des subventions aux Cortèges Folkloriques.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA RECONVERSION ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNEL,
DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA PROMOTION SOCIALE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
MONSIEUR ÉRIC TOMAS

Question n° 79 de M. Grimberghs du 10 juin 1996.

Liquidation des subventions. – Application du décret du 19 juillet 1993.

Le Conseil de la Communauté française a adopté le 19 juillet 1993 un décret relatif à la liquidation régulière des subsides et subventions directes ou indirectes.

J'ai déjà interrogé le membre du Collège sur la problématique des délais de liquidation des subventions dans les secteurs qui relèvent de ses compétences.

Plusieurs propositions de décrets ont d'ailleurs été déposés en la matière déjà lors de la fin de la législature dernière.

Cependant, la question qui peut être posée concernant les subventions qui sont octroyées par le Collège de la Commission communautaire française en vertu de l'application du décret des 19 juillet et 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française, est de savoir, si le décret du 19 juillet 1993 relatif à la liquidation régulière des subsides et subventions directes et indirectes leur est directement applicable?

Certes, tant le décret du 19 juillet 1993 relatif à la liquidation régulière des subsides et subventions directes et indirectes que les décrets attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française des 19 juillet et 22 juillet 1993 sont stipulés comme entrant en vigueur au 1^{er} janvier 1994. Il n'en demeure pas moins qu'à la date du 1^{er} janvier 1994, même non encore entré en vigueur, le décret de la Communauté française du 19 juillet 1993 relatif à la liquidation régulière des subsides et des subventions directes et indirectes constituait déjà une norme applicable (quoique ne sortant pas encore ses effets) aux matières transférées (à cette date également).

Une distinction doit en outre être effectuée entre l'entrée en vigueur du décret et son existence, rai-

son pour laquelle le Gouvernement de la Communauté française, se trouvait d'ailleurs habilité à modifier les textes contraires au décret du 19 juillet 1993 relatif à la liquidation des subventions avant le 1^{er} janvier 1994.

J'aimerais connaître l'avis du ministre sur cette question et, le cas échéant, s'il partage ma thèse, savoir s'il a pris des initiatives visant à mettre en application les dispositions du décret du 19 juillet 1993 relatif à la liquidation des subventions dans le cadre de ses compétences.

Réponse: En réponse à sa question, je prie l'honorable membre de trouver ci-après les éléments de réponses.

En sa séance du 28 mars 1997, l'Assemblée de la Commission communautaire française a adopté un décret relatif à la liquidation des subventions organiques. Ce décret daté du 17 avril 1997 a été publié au *Moniteur belge* du 7 juin 1997.

Question n° 174 de M. Drouart du 16 janvier 1998.

Avis de marché pour la construction d'équipements scolaires du campus CERIA.

Le ministre a fait lancer un avis de marché pour la construction d'équipements scolaires au campus du CERIA, plus précisément la réalisation d'un bâtiment préfabriqué, la construction d'une salle omnisports et l'aménagement d'un terrain de football et ses abords.

Monsieur le ministre peut-il me fournir la liste des entreprises qui ont déposé leur candidature? Peut-il me fournir la liste des sociétés retenues et celles qui ont été écartées. Peut-il pour chaque société me préciser les raisons du choix de sa décision?

Réponse: Je prie l'honorable membre de trouver, ci-joint, les éléments de réponse à sa question.

LISTE DES ENTREPRISES CANDIDATES		
	Adresse	Localité
Louis Duchène	Rue du Bois Rosine 16	4577 Stree
Houyoux Construction	Chaussée de Rochefort 29	6900 Marloie
Bouygues Belgium Construct	Boulevard International 55 bte 23	1070 Bruxelles
J. Delens	Avenue de Frée 229	1180 Bruxelles
CFE	Avenue H. debroux 40-42	1160 Bruxelles
Galere	Rue J. Dupont 73	4053 Chaudfontaine
Lixon	Rue des Chantiers 60	6030 Charleroi
G. Moury	Rue du Moulin 320	4020 Bressoux
Strabag	Chaussée de la Hulpe 181	1170 Bruxelles
Socatra	Avenue de Roodebeek 24	1030 Bruxelles
Sintra	Rue de Sart-Dames-Avelines 46	6210 Les Bons Villers
Declerck	Boulevard Industriel 96	7700 Mouscron
De Waele	Avenue J. Dubrucq 175	1080 Bruxelles
CRE	Avenue J. Monnet 2	1200 Bruxelles
Association momentanée Pellikaan De Meeuw	Parc Industriel Keiberg Exelsiorlaan 1 bus 4	1930 Zaventem
Association momentanée Thirian-Lesuco	Zoning Industriel	5590 Achène
Association momentanée Eagle/Polycab-Galjaard	Kattegatstraat 8	3500 Hasselt
De Coene	Kennedypark 15	8500 Kortrijk
Arbel	Rue des Scabieuses 10	5100 Naninne
M & M Sitty	Route de Beaumont 150-152	6030 Marchienne-au-Pont
Association momentanée Socogetra-Cobelba	Rue J. Calozef 11	6870 Awenne
Réforme et Nizet-Thirion	Parc Artisanal des Cahottes 10	4400 Flémalle

12 sociétés ont été écartées après analyse minutieuse effectuée par le service «Patrimoine» de l'administration de la Commission communautaire française car elles ne fournissaient pas les documents administratifs imposés par le cahier des charges approuvé par le Collège du 8 octobre 1998.

Les candidats restant en lice ont été classés suivant leur capacité technique, financière et économique.

Cette analyse et ce classement ont été effectués par l'administration de la Commission communautaire française.

De cette analyse, la Société Sintra a été choisie pour effectuer les travaux. Ceux-ci ont débuté dès janvier 1999 et se termineront durant le 4^{ème} trimestre de cette même année.

Question n° 181 de M. Grimberghs du 17 mars 1998.

Ventilation des dépenses par type d'enseignement.

Il y a quelques jours dans la presse est née une polémique entre le membre du Collège et le chef du groupe PSC au Conseil de la Communauté française pour le financement de l'enseignement qu'elle organise.

Le membre du Collège peut-il pour l'année budgétaire 1997 et pour l'année 1998 ventiler les dépenses par type et niveau d'enseignement ainsi que celles qui sont relatives à l'organisation d'un internat.

A cet égard, peut-il préciser les dépenses qui sont relatives à l'enseignement supérieur organisées au sein de la Haute Ecole Lucia de Brouckère ?

Existe-t-il pour cet enseignement supérieur des charges directes inscrites au budget de la Commission communautaire française au-delà des subventions qui sont octroyées directement à la Haute Ecole (A.B. 11.02, 43.05, 63.07 et 74.02)?

Le ministre peut-il indiquer dans sa réponse pour les autres niveaux et types d'enseignement la part des dépenses affectées:

- aux infrastructures scolaires en distinguant les investissements et l'entretien;
- aux dépenses du personnel ayant des activités pédagogiques non subsidiées par la Communauté française;
- aux dépenses de personnel chargé de l'administration;
- aux dépenses de personnel chargé de l'entretien;
- aux autres dépenses de personnel;
- aux dépenses de fonctionnement en distinguant éventuellement celles qui ont un caractère pédagogique et les autres dépenses de fonctionnement.

Dans la mesure du possible, le ministre peut-il donner une information ventilée par site d'implantation et par école?

Réponse: Je prie l'honorable membre, de trouver, ci-dessous, une partie de la réponse à sa question:

En 1998, la Haute Ecole Lucia de Brouckère ne recevra qu'une subvention de 15 millions pour son fonctionnement (A.B. 29.03.43.05).

En ce qui concerne l'A.B. 29.03.11.02 (rémunérations du personnel Haute Ecole), il s'agit du personnel mis à la disposition de la Haute Ecole afin d'assurer le fonctionnement des 2 établissements dont la Commission communautaire française était pouvoir organisateur avant la création des Hautes Ecoles: il s'agit des instituts Haulot et Meurice.

En ce qui concerne l'A.B. 29.03.74.02 (achats de biens meubles durables pour la Haute Ecole), il s'agit de matériel acquis par la Commission communautaire française et mis à disposition des établissements de la Haute Ecole, anciennement établissements d'enseignement de la Commission communautaire française. Tout de matériel reste donc propriété de la Commission communautaire française.

L'A.B. 29.03.63.07 n'est plus utilisé.

Au-delà de ces montants, aucune autre dépense de la Haute Ecole n'est imputée sur un autre A.B. de la Division 29, Activité 3.

Tous les autres articles de la Division 29, Activité 3 concernent les dépenses liées à l'enseignement de la Commission communautaire française, tant pour le personnel, le fonctionnement, les achats de biens durables que les investissements.

Les directions et les comptables ayant délégation de signature jusqu'à 200.000 francs, les comptables paient directement la quasi totalité de leurs dépenses tant de fonctionnement que d'achats de biens durables.

Les budgets sont revus trimestriellement en fonction des nouveaux besoins émis par les directions.

En ce qui concerne les personnels, le Collège a toujours eu comme objectif de fournir aux élèves et aux étudiants les conditions optimales d'enseignement.

Des moyens ont donc été dégagés pour mettre la population scolaire dans un environnement de qualité et d'efficacité.

Question n° 182 de M. Grimberghs du 17 mars 1998.

Avantages sociaux.

On sait qu'un débat est en cours pour l'instant au Conseil de la communauté française relatif à un pré-accord visant à clarifier la problématique des avantages sociaux compte tenu de l'évolution de la jurisprudence au sujet de l'application de l'article 33 de la loi du 29 mai 1959 dit du pacte scolaire.

Le membre du Collège peut-il indiquer avec précision les avantages sociaux octroyés actuellement aux élèves fréquentant les établissements scolaires organisés par la Commission communautaire française sur base de la circulaire ministérielle de 1960 qui avait reconnu comme avantages sociaux:

- l'organisation de restaurants et de cantines scolaires,
- la distribution d'aliments ou de friandises,
- la distribution de vêtements,
- l'organisation de colonies scolaires pour les enfants de santé déficiente,
- l'accès aux piscines,
- les plaines de jeux et les cures du jour,
- les garderies du matin et du midi,
- la surveillance des enfants sur le trajet de l'école, au réfectoire, dans l'enseignement fondamental et primaire?

A noter qu'il ne serait pas inintéressant que le ministre envisage également les autres avantages octroyés qui pourraient être considérés comme avantages sociaux au vu de l'évolution de la jurisprudence du conseil d'Etat et des Cours et Tribunaux dans une série de litiges qui ont été tranchés qui concernaient l'enseignement communal.

On peut effectivement estimer que la jurisprudence a reconnu depuis comme avantage social:

- les classes de plein air,
- les vacances de neige,
- les études,
- les avantages octroyés par le biais d'ASBL.

Sur base des documents parlementaires et des débats précédant l'adoption des budgets, on peut relever que la Commission communautaire française octroie de nombreux avantages sociaux à ses élèves: accès et transport à la piscine, organisation d'une cantine scolaire, personnel affecté à des garderies et études ainsi qu'un budget spécifique en vue «d'offrir aux élèves et étudiants fréquentant les établissements scolaires de la Commission communautaire française, un panel d'activités tant sportives que socio-culturelles de qualité, essentiellement par la prise en charge de la rémunération horaire des animateurs, de la location de terrains, de locaux, de l'achat de matériel spécifique aux activités développées».

Ma question vise donc à disposer d'une ventilation plus précise des montants affectés pour couvrir ces «avantages sociaux» en évaluant par type d'enseignement et par niveaux d'étude leur octroi.

Réponse: En réponse à la question posée par l'honorable membre, je lui signale que la Commission communautaire française octroie certains «avantages sociaux» à des élèves fréquentant les établissements scolaires qu'elle organise mais certes pas tous ceux que l'honorable membre imagine.

1. Enseignement fondamental ordinaire

La Commission communautaire française n'est pas concernée.

2. Enseignement secondaire ordinaire

- L'accès à la piscine est payant. La piscine est ouverte à tous, au même tarif.

Les élèves fréquentent la piscine pendant leurs heures d'éducation physique. Ils sont donc sur place et aucun transport vers la piscine n'est organisé.

- Il n'y a pas de distribution de friandises, ni de vêtements.
- La Commission communautaire française n'organise pas de colonies scolaires pour les enfants de santé déficiente, ni des plaines de jeux, ni des cures de jour.
- Il n'y a pas de garderie le matin ou le soir.

Ni classes de plein air ni vacances de neige ne sont organisées.

Il n'existe pas d'étude organisée après les heures de cours.

Les activités organisées par certaines a.s.b.l. (ex.: photographie) sont purement pédagogiques.

3. Enseignement spécial

Aucun avantage social n'est octroyé par la Commission communautaire française.

Pour ce qui est du budget spécifique en vue «d'offrir aux élèves et étudiants fréquentant les établissements scolaires de la Commission communautaire française, un panel d'activités tant sportives que socio-culturelles de qualité, essentiellement par la prise en charge de la rémunération horaire des animateurs, de la location de terrains, de locaux, de l'achat de matériel spécifique aux activités développées», c'est là un héritage de l'ex-Province de Brabant, ce qui n'était pas expressément pédagogique est progressivement supprimé.

Question n° 184 de Mme Persoons du 18 mars 1998.

Promotion de l'enseignement francophone de Bruxelles.

Dans son programme gouvernemental, le Collège s'est engagé à promouvoir l'enseignement francophone de Bruxelles. Un effort tout particulier a été fait pour les institutions dépendant de la Commission communautaire française et de nombreuses brochures ont été publiées.

J'aimerais savoir si des mesures de promotion existent pour l'enseignement francophone de Bruxelles en général, en dehors des établissements dépendant de la Commission communautaire française.

A cet effet, j'aimerais savoir:

1. S'il existe des contacts ou conventions avec la Communauté française pour organiser, à Bruxelles, une promotion spécifique de l'enseignement francophone (fondamental, secondaire, supérieur)? Si oui, quelles sont les réalisations de promotion menées ces deux dernières années? Des projets sont-ils prévus pour l'année scolaire 98-99?
2. Un concours avait été lancé, il y a quelques années, par l'Assemblée de la Commission communautaire française pour choisir un sigle pour l'enseignement francophone bruxellois.

L'Honorable ministre peut-il m'indiquer si de suites positives ont été réservées par le Collège à ce projet?

Des contacts avec le gouvernement de la Communauté française ont-ils eu lieu à ce sujet?

Réponse: Je signale à l'honorable membre que si je suis bien, depuis 1995, membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement, ce n'est qu'en tant que représentant du pouvoir organisateur des établissements d'enseignement francophones organisés dans la Région bruxelloise par l'ex-Province de Brabant.

Il n'entre donc nullement dans cette compétence de m'occuper d'établissements organisés par d'autres pouvoirs organisateurs.

Il n'y a pas eu de convention entre la Commission communautaire française et la Communauté française pour organiser ce genre de promotion.

Un concours avait bien été lancé par l'Assemblée de la Commission communautaire française pour choisir un sigle pour l'enseignement francophone bruxellois, mais il n'a eu à ma connaissance aucune suite.

* * *

Par ailleurs, dans le cadre de la formation professionnelle, qui relève également de mes compétences, un accord a été conclu avec la Communauté française afin de développer les synergies avec l'enseignement de promotion sociale des 3 réseaux.

Cet accord signé le 19 octobre 1998 prend maintenant en 1999 son plein essor.

Un deuxième accord est actuellement presque finalisé également entre la formation professionnelle et l'enseignement en alternance, également dans 3 réseaux.

De plus, la Commission communautaire française a développé en collaboration avec la Communauté française un centre de formation continue pour les enseignants des trois réseaux d'enseignement.

Ces trois collaborations apportent un soutien important aux établissements d'enseignement francophones à Bruxelles.

* * *

Enfin, dans le cadre des activités parascolaires pédagogiques relevant de ma compétence, diverses activités ont été soutenues par la Commission communautaire française, également dans l'ensemble des établissements francophones bruxellois des trois réseaux d'enseignement.

Question n° 194 de Mme Nagy du 14 avril 1998.

Membres et agents constituant le cabinet du membre du Collège.

J'aimerais connaître la composition exacte du cabinet «communautaire» du ministre ainsi que les grades et échelles barémiques où se situe chaque membre et agent le constituant. S'il ne s'agit pas d'emplois à temps plein, le ministre pourra-t-il me le préciser?

Combien y a-t-il d'agents contractuels?

Combien y a-t-il de personnes mises à la disposition du ministre par les services généraux de l'administration et quelles sont leurs fonctions?

Y trouve-t-on d'autres types de travailleurs (firmes privées, ...)?

Pour compléter mon information, je souhaiterais savoir la nature des allocations et avantages extra-légaux perçus par tous les collaborateurs et à combien ils se montent.

Sur quelle législation le ministre s'est-il basé pour constituer son cabinet?

A quel montant estime-t-il les dépenses totales en matière de personnel?

En outre, je voudrais savoir quel est le budget consacré au matériel et au fonctionnement de son cabinet.

Réponse: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable membre que mon cabinet pour les matières relatives à la Commission communautaire française est actuellement composé de la manière suivante:

1. Niveau I:

- 1 conseillère au rang de directrice de cabinet adjointe;
- 1 conseiller chargé de l'enseignement (à temps partiel);
- 1 conseiller chargé du budget;
- 1 conseillère chargée de la santé;
- 1 attachée chargée de la santé;
- 3 attachés, chargés de l'enseignement et de la formation professionnelle.

2. Autres niveaux:

10 agents d'autres niveaux répartis entre les différentes cellules à des tâches de conception ou d'exécution.

3. Agent mis à disposition:

Une personne mise à disposition par l'Administration (fonction publique).

4. Avantages:

Chaque membre reçoit par jour presté un chèque repas d'une valeur de 180 F depuis janvier 1999, sa contribution est de 45 F par chèque et il peut, en outre, bénéficier d'un abonnement STIB.

5. Le cabinet a été constitué sur base de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, modifiée par la loi spéciale du 16 juillet 1993, et de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juillet 1995, déterminant la composition et le fonctionnement des cabinets des membres du Collège de la Commission communautaire française, modifié par les arrêtés du Collège de la Commission communautaire française des 21 septembre 1995 et 27 juin 1996.

6. Les dépenses tant en matière de personnel, qu'en ce qui concerne les achats patrimoniaux et les frais de fonctionnement, sont repris au budget adopté par l'Assemblée.

Question n° 207 de M. Roelants du Vivier du 24 septembre 1998.

L'apprentissage du français par les personnes d'ascendance étrangère.

L'apprentissage et le renforcement de la connaissance du français constituent des éléments importants d'intégration sociale pour les enfants d'ascendance étrangère, de même que pour les adultes qui n'ont suivi aucun enseignement en français avant leur arrivée en Belgique.

Plusieurs communes bruxelloises (Anderlecht, Auderghem, Ixelles et Woluwe-Saint-Lambert), un établissement de la Communauté française et deux établissements de l'enseignement libre organisent sur le territoire de la région, des cours de promotion sociale dispensant un enseignement de français pour débutants. L'enseignement du français pour le niveau moyen et de perfectionnement est assuré dans un établissement de la Communauté française, un établissement de l'enseignement libre et deux établissements du réseau communal (Auderghem et Ixelles).

Les besoins sont, de toute évidence, très supérieurs aux offres d'enseignement, singulièrement dans des communes où est domicilié un pourcentage important de populations immigrées ou d'ascendance étrangère. Quelques initiatives ont été prises, notamment à Schaerbeek, pour organiser des cours destinés aux parents d'élèves, dans des écoles communales. Mais il reste beaucoup à faire et seules, les communes ne pourront rencontrer les besoins d'apprentissage du français.

C'est pourquoi je demande à monsieur le ministre:

1. de me confirmer les données ci-dessus;
2. de me faire connaître les politiques entreprises par la Commission communautaire française, ainsi que les budgets correspondants, en faveur de l'apprentissage du français par les personnes d'ascendance étrangère.

Réponse: Je ne peux confirmer à l'honorable membre les données concernant l'organisation des cours de français pour débutants par la Communauté française dans le cadre de l'enseignement de

promotion sociale, la Commission communautaire française n'ayant aucune compétence dans cette matière.

Cependant, je voudrais informer l'honorable membre de la signature, en octobre dernier, d'un accord-cadre entre la Communauté française, la Commission communautaire française et les pouvoirs organisateurs des trois réseaux d'enseignement de promotion sociale.

Grâce à cet accord, Bruxelles Formation, organisme para-communautaire chargé de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle pour les francophones en Région de Bruxelles-Capitale, peut désormais collaborer de manière plus intensive avec cet enseignement de promotion sociale, et notamment inclure, dans les parcours de formation proposés aux personnes d'ascendance étrangère, les modules d'apprentissage du français qui sont parfois un préalable nécessaire à la participation de ces personnes aux modules de formation qualifiante en tant que tels. Une telle collaboration permet également à ces personnes, et c'est essentiel, d'obtenir la certification des formations suivies, par exemple le CEB (certificat d'études de base).

En outre, dans le cadre du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre des dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle, la Commission communautaire française agréée et subventionne les associations qui, en partenariat avec Bruxelles Formation organisent certains modules du parcours de formation, plus particulièrement les modules de préformation de base.

Parmi les associations, figure notamment, depuis le 1^{er} janvier 1995, Collectif Alpha, un organisme qui s'est spécialisé dans les formations d'alphabétisation et les formations de base pour adultes, hommes et femmes. Le montant de la subvention annuelle octroyée à cette association s'élève à 2.000.000 FB, montant indexé cette année à 2.132.000 FB.

D'autres organismes agréés proposent également ce genre de cours. Afin d'encadrer leur action

et d'en garantir la qualité pédagogique, Bruxelles Formation finance le fonctionnement de la coordination pédagogique «Lire et Ecrire». La convention signée à cet effet charge Lire et Ecrire d'assurer la coordination de ces associations, notamment par des rencontres mensuelles entre elles, au cours desquelles sont discutées des questions et pratiques pédagogiques, d'assurer l'encadrement pédagogique des nouveaux projets, la conception d'outils pédagogiques et la formation des formateurs. Le budget annuel de cette coordination est de 1.100.000 francs.

Question n° 212 de Mme Huytebroeck du 13 janvier 1999.

Maribel social.

Le Maribel social, régi par l'arrêté royal du 5 février 1997, prévoit des réductions de cotisations patronales de sécurité sociale qui sont destinées à financer des emplois dans les secteurs social, de santé et socioculturel pour des a.s.b.l. publiques ou privées, pour des sociétés à finalité sociale, pour des maisons de repos agréées même si constituées en société commerciale.

Depuis juillet 1997, la mise en oeuvre du Maribel a déjà connu 2 étapes: Maribel I (1/7/97 au 30/6/98) et Maribel II (depuis 1/7/98). Lors de la 1^{re} étape, chaque travailleur occupé au moins à mi-temps donnait droit à une réduction de 13.000 F/an, somme destinée à subsidier un nouvel emploi. Maribel II voit cette réduction doubler. Maribel III la verra tripler. A partir des déclarations à l'ONSS, ces sommes sont ristournées aux employeurs via un fonds. Il en existe, à l'heure actuelle, 17. La plupart d'entre eux (16) ont leur siège administratif à l'a.s.b.l. Afosoc-Vesofa. De plus, il existe une a.s.b.l. dénommée Fonds Maribel social pour les entreprises d'insertion qui ont un statut d'a.s.b.l.

L'objectif des nouveaux emplois créés est de diminuer la pénibilité du travail et/ou d'offrir un meilleur service aux bénéficiaires. Les embauches ne sont pas liées au statut des personnes (à l'exception des hôpitaux où 20% du personnel engagé doit être à risque). Par contre les postes de travail à prendre en compte ne peuvent être ni Prime ni TCT (emplois qui ne

cotisent pas directement à l'ONSS). Pouvez-vous me donner la proportion d'associations et d'institutions dépendant de la Commission communautaire française et fonctionnant encore avec des emplois TCT (voire éventuellement d'autres statuts)?

A part les quelques (très) grosses institutions (secteur hospitalier) qui emploient beaucoup de travailleurs, la majorité des associations ne fonctionnent qu'avec peu de personnel. Or, pour pouvoir embaucher un travailleur mi-temps, dans le cadre du Maribel I, le service devait déjà employer une quarantaine de travailleurs au moins à mi-temps. De plus, les différents secteurs ne sont pas logés à la même enseigne, les uns fonctionnant davantage avec des TCT (comme, je pense, les maisons maternelles et les centres d'accueil pour adultes, plus récemment héritées de la Communauté française) et ne pouvant donc pas bénéficier de la même façon du processus du Maribel.

Heureusement, l'arrêté royal prévoit que les commissions paritaires signent des conventions collectives de travail permettant de capitaliser ces réductions afin de les reverser à certains employeurs, en fonction de projets définis collégialement et afin de ne pas pénaliser les petites structures: c'est ce qu'ont fait certains secteurs comme ceux des maisons d'éducation et d'hébergement, durant le Maribel II.

Les CCT doivent recevoir l'accord des ministres de tutelle compétents et je souhaiterais donc savoir quels sont les accords auxquels les ministres ont déjà souscrit pour les 2 premières phases du Maribel.

Les demandes d'engagement étant clôturées pour le Maribel II, je voudrais connaître quels ont été les emplois créés et par Maribel I et par Maribel II pour les différents organismes dépendant de la Commission communautaire française (nombre d'emplois et affectation).

Différents secteurs sont touchés par le Maribel social. Le Gouvernement fédéral a étendu la mesure Maribel social au secteur socioculturel et sportif considérant les activités comme relevant du non-marchand au même titre que la santé ou les politiques sociales.

Problème de taille, au début l'ONSS n'avait pas de liste fiable des employeurs et personne n'était

d'accord sur le volume de l'emploi, les estimations allant du simple au quadruple pour certains secteurs! Les choses allant, les informations se sont améliorées mais il semblerait qu'il persiste, dans certains secteurs, des difficultés pour bien identifier tous les employeurs. Comment envisagez-vous de résoudre ce problème? N'est-il pas possible de prévoir un cadastre de l'emploi, sur base des déclarations, pour tous les organismes qui dépendent de la Commission communautaire française?

Le Gouvernement fédéral a aussi interpellé les gouvernements communautaires et régionaux pour les inciter à compléter ses efforts, notamment en matière de formation. Ces secteurs ne peuvent se suffire d'emplois peu qualifiés: il faut donc dynamiser les formations, compétence de notre Commission communautaire française. Il faut aussi permettre l'engagement de personnel universitaire et tenir compte de l'ancienneté du personnel. Quels sont les actes posés pour répondre à ces nécessités étant donné que le montant par personne engagée est limité?

Depuis de nombreuses années, les subsides à l'emploi structurels sont stagnants, au profit de soutiens à des projets, par définition à durée limitée. Les nouveaux emplois offerts par la solution du Maribel social entraîneront forcément de nouveaux frais de fonctionnement (locaux, équipement, déplacements,...): sans un effort de la Commission communautaire française, les associations éprouveront bien des difficultés à joindre les 2 bouts sans augmenter le coût de leurs services à leur clientèle.

Des moyens sont-ils prévus pour satisfaire à cette exigence?

Réponse: Je prie l'honorable membre de trouver, ci-joint, les éléments de réponse à sa question.

I. Pour ce qui concerne le Service Enseignement:

Les renseignements que ce service a recueillis font état de:

- 2 ACS temps plein, rédacteurs, octroyé par le CPEONS et mis à disposition de la Commission communautaire française pour les établissements Lambion (enseignement de promotion

sociale) et Haulot (enseignement supérieur de type court qui relève du pouvoir organisateur «Haute Ecole Lucia de Brouckère»;

- 1 ACS temps plein, éducateur externe, octroyé par le Conseil de l'Enseignement de la Communauté française et mis à disposition de la Commission communautaire française pour l'Institut Herlin (enseignement spécial).

II. Pour ce qui concerne la Formation professionnelle «salariés»:

D'après les déclarations verbales des 43 a.s.b.l. agréées en qualité d'opérateurs de formation en insertion socio-professionnelle et, à ce titre, bénéficiant d'une subvention sur base du décret du 27 avril 1995 *relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle*, le Service de la Formation professionnelle a relevé les emplois TCT et autres existants auprès de ces organismes à ce jour (tableau ci-joint).

En ce qui concerne les organismes cités dans ce tableau, l'administration de la Commission communautaire française n'est pas en mesure de connaître les emplois créés par le Maribel I et II. De plus, la maîtrise quant aux besoins de formations dans ce contexte relève directement de Bruxelles Formation.

Ces organismes bénéficieront d'une subvention de base annuelle permettant la prise en charge de frais de personnel et de fonctionnement. Le montant de cette subvention a été majoré depuis 1998 et couvre à raison de 20% maximum les frais de fonctionnement.

III. Pour ce qui concerne la Santé:

En réponse à la note écrite et plus particulièrement concernant la proportion d'associations et institutions dépendant de la Commission communautaire française et fonctionnant encore avec des emplois TCT, il est constaté qu'une petite proportion des institutions agréées par la Commission communautaire française dans le Secteur de la

Santé bénéficient de tels emplois, notamment dans certains services de Santé mentale, de Services actifs en matière de toxicomanies et de Centres de santé intégrés. Dans ces secteurs tout particulièrement, les emplois TCT ont été convertis en emplois ACS alignés sur la Commission paritaire 305/1 imposés par les différents décrets organisant ces secteurs.

Enfin, ces secteurs n'ont pas bénéficié d'emplois créés par Maribel I et II, puisque des emplois ont été créés par l'entrée en vigueur des nouveaux décrets et plus particulièrement la création de 23 emplois de la fonction d'accueil dans le secteur des maisons médicales.

Question n° 217 de Mme Huytebroeck du 20 janvier 1999.

Productions audiovisuelles.

J'aimerais pouvoir connaître quelles ont été les productions audiovisuelles commandées par votre ministère et les coûts qu'elles ont engendrés.

A quelles structures (privées, Télé-Bruxelles) avez-vous fait appel?

Pourriez-vous également répondre aux mêmes questions en ce qui concerne les productions prévues pour 1999?

Réponse: Je prie l'honorable membre de trouver, ci-joint, les éléments de réponse à sa question.

I. Pour ce qui concerne le Service Enseignement:

1. Le Service Enseignement n'a engagé aucun budget dans le secteur de l'audiovisuel en 1998 et n'envisage pas d'inscrire de dépenses dans ce secteur au budget 1999.
2. L'administration a établi ci-après le relevé des dépenses effectuées en 1998 et celui des montants prévus en 1999 pour la publicité audiovisuelle des établissements d'enseignement dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur.

Il y a lieu de noter que ces dépenses sont imputées sur le budget propre à chaque institution.

	1998	1999
Fun Radio	60.831	62.000
Radio Contact	153.500	160.000
Radio Gold	21.500	22.000
Bruxelles-Capitale	215.939	230.000
Radio Nostalgie	55.660	58.000
Télé-Bruxelles	205.812	215.000
Totaux	713.242	747.000

Ces montants sont exprimés en FB et hors TVA.

II. Pour ce qui concerne la Formation professionnelle «salariés»:

L'administration n'a commandé aucune production audiovisuelle. Par contre, elle intervient financièrement (800.000 FB), depuis 1996, dans la production de l'émission «4/5° de l'Iceberg» et sa diffusion dans l'ensemble du réseau des télévisions communautaires.

Cette initiative bénéficiera de la récurrence des moyens octroyés en 1999.

III. Pour ce qui concerne la Fonction publique:

Cette question ne concerne pas les productions audiovisuelles gérées dans le cadre de l'administration de la Commission communautaire française.

IV. Pour ce qui concerne le Transport scolaire:

Il n'y a rien.

Question n° 220 de M. Drouart du 3 mars 1999.

Antennes GSM sur bâtiments scolaires.

Les sociétés de téléphonie mobile essayent d'élargir leur réseau en plaçant des antennes relais sur des bâtiments publics et privés. Beaucoup de personnes s'interrogent sur les conséquences que pourraient avoir le rayonnement électromagnétique de ces antennes sur l'être humain. Compte tenu de cette situation, certaines autorités publiques ont refusé, à ces sociétés, de placer leurs antennes sur des bâtiments tels que des hôpitaux ou bâtiment scolaires.

Monsieur le ministre peut-il me dire s'il a fait l'objet de telles demandes? Dans l'affirmative, a-t-il donné une réponse favorable à ces demandes en particulier pour les bâtiments scolaires de notre Commission?

Réponse: Je prie l'honorable membre de trouver, ci-joint, les éléments de réponse à sa question.

La Commission communautaire française a fait effectivement l'objet d'une demande afin de placer un relais d'antenne au CERIA.

Cependant, nous n'avons pas répondu favorablement à cette demande pour deux raisons:

- parce que le CERIA n'était pas encore sorti d'indivision et que les discussions sur le partage étaient en cours;
- parce que le contrat programme de rénovations des toitures étant en cours de réalisation, le placement d'antenne aurait pu entraver le déroulement normal des chantiers.

Question n° 222 de M. Galand du 30 mars 1999.

Information des institutions scolaires dépendant de la Commission communautaire française suite à la recrudescence des cas de méningite en complément des circulaires récentes de la Communauté française.

Depuis quelques mois, l'on constate une recrudescence des cas de méningite dans la population scolaire.

La Communauté française vient d'adresser des recommandations aux familles pour agir rapidement en cas de symptômes d'alarme.

Une circulaire vient également d'être envoyée aux généralistes et aux pédiatres.

La vérification de la bonne diffusion de ces informations et des mesures complémentaires sont-elles réalisées dans les institutions scolaires dépendant de la Commission communautaire française?

Réponse: A l'heure actuelle, aucun cas de méningite n'a été décelée dans les établissements d'enseignement dépendant de la Commission communautaire française.

L'Inspection médicale scolaire (Docteur Binamé) a donné toutes les consignes nécessaires aux directions d'école.

Cependant, pour éviter un climat de panique, il n'y a pas d'affichage.

L'inspection médicale est prête à intervenir immédiatement en cas de besoin, tant pour les élèves que pour les familles.

